

- Vatican II -

(1962-1965 / Jean XXIII et Paul VI.)

21 ° œcuménique

Constitutions dogmatiques « Dei Verbum » et « Lumen Gentium »,
Constitution pastorale « Gaudium et Spes »,
Constitution sur la Sainte Liturgie « Sacrosanctum Concilium »

Fiche de Synthèse

INTRODUCTION GENERALE : Qu'est- ce qu'un Concile ?

QU'EST-CE QU'UN CONCILE ?

Le Concile de Constantinople II (587) donne une première définition de sa propre autorité et de ce qu'est un concile. Il fait une première liste des conciles l'ayant précédé (Nicée, Constantinople, Ephèse, Chalcédoine) et s'inscrit dans la continuité de ceux-ci.

Denzinger 438- Concile de Constantinople II : « Après que nous avons donc ainsi confessé tous ces points que nous avons reçus de la sainte Ecriture, de l'enseignement des saints Pères et des définitions portées à propos de la foi une et identique par les quatre saints conciles susdits ; après que nous avons porté condamnation contre les hérétiques et leur impiété, et aussi contre l'impiété de ceux qui ont justifié ou justifient les trois chapitres mentionnés et qui ont persévéré ou persévèrent dans leur propre erreur ; au cas où quelqu'un entreprendrait de transmettre, d'enseigner ou d'écrire ce qui est en opposition aux déclarations que nous avons formulées, s'il est évêque ou inscrit dans le clergé, puisqu'il agirait de manière incompatible avec l'état sacerdotal et ecclésiastique, il sera privé de l'épiscopat ou de la cléricature ; s'il est moine ou laïc, il sera anathématisé. »

I / FONDEMENTS SCRIPTURAIRES :

• Ac 15 – Concile de Jérusalem :

- « Alors les apôtres et les anciens se réunirent... → réunion des anciens, responsables
- pour examiner cette question... → une question précise des croyants
- Après une longue discussion,... → débattue ensemble
- Pierre se leva et dit:... → primauté-autorité de Pierre, rôle décisif
- "Frères, vous le savez: dès les premiers jours, Dieu m'a choisi parmi vous pour que les païens entendent de ma bouche la parole de la Bonne Nouvelle et embrassent la foi. → fondée sur Dieu¹.
- choix de quelqu'un, remise d'une lettre et envoi « vers ceux qui les avaient députés » → décision impérative pour tous, ceux qui sont présents, et ceux qui sont représentés (v.32.33)
- « (...) alors toute l'assemblée fit silence » → accueil respectueux et joyeux² des croyants.

(Pourquoi est-ce que le Concile de Jérusalem n'est pas considéré comme le premier ? parce qu'il est spécial car les apôtres en font partie. Il est concile fondateur. Valeur de *modèle*.)

• Mt 18,19 - « Là où deux sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux »

(La bible est âme de la théologie, non démonstrative mais indicative)

Le « en mon nom » donne le sens ecclésial à ce verset.

¹ Cf. également chez Paul : « nous avons décidé, le SE et nous-mêmes... »

² v.30 : « Prenant congé donc, les délégués descendirent à Antioche, où ils réunirent l'assemblée et remirent la lettre. Lecture en fut faite, et l'on se réjouit de l'encouragement qu'elle apportait. »

• Concile ou Synode

« Synode » ou « Concile » ont le même sens : *cheminer, venir ensemble*. (Même racine également que *Eklésia* – Assemblée. L’Eglise est Concile. Jn Chrysostome : l’Eglise veut dire « Synode », c’est à dire *cheminer ensemble*)

Les synodes sont aussi provinciaux, etc...

A l’origine, *concile* et *synode* sont la même parole, et le Droit canon a peu à peu séparer les deux paroles... Le « synode des évêques » renvoie à une représentation permanente de l’ensemble de l’épiscopat, depuis Vat. II. (nb : les synodes peuvent être diocésains, de doyennés, de paroisse

II / HISTOIRE DES CONCILES

(Cf. livre de Tanner.)

1 - Les conciles antiques ou œcuméniques (1^{er} siècle de l’Eglise indivise) : *doctrinaux et épiphaniq*

1. Nicée I (325)
2. Constantinople I (381)
3. Ephèse (431)
4. Chalcédoine (451)
5. Constantinople II (587)
6. Constantinople III (681)
7. Nicée II (787)
8. Constantinople IV (870)

(Cela fait donc 7 conciles + Constantinople IV qui n’est pas reconnu par les orientaux + le concile de Trullo qui est non reconnu, mais dont la valeur est certaine.)

2 - Les conciles médiévaux (universels) : *foi et mœurs. savoir*

9. Latran I (1123)
10. Latran II (1139)
11. Latran III (1179)
12. Latran IV (1215)
13. Lyon I (1245)
14. Lyon II (1274)
15. Vienne (1312)
16. Constance (1414-1418)
17. Bâle-Ferrare-Florence-Rome (1431-1443)
18. Latran V (1512-1517) (Six mois après le Concile de Latran V, Luther affichait ses thèses.)

Deux conciles posent problèmes : Constance et Florence.

A *Constance* se pose la question de la supériorité du Concile sur le Pape (cf. Haec Sancta). C’est le caractère d’urgence qui motive ce concile (3 papes : Avignon, Pise, Rome). Ce concept d’urgence (« Notfall ») est identique à celui qu’emploieront par la suite Luther et Mgr Lefèvre. A Constance, le concile fait une liste officielle des conciles de l’Eglise.

Florence est un concile d’union avec les orientaux. Développement d’une part sur le rôle de l’évêque de Rome et d’autre part sur la pentarchie.

3 - Les conciles modernes

19. Trente (1545-1563)
20. Vatican I (1870)
21. Vatican II (1962-1965)

III / QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES CONCILES

→ Le contenu des premiers conciles est essentiellement doctrinal. Les conciles médiévaux jusqu’à Vatican I s’intéressent à la foi et aux mœurs. C’est aussi la forme des anathèmes qui prévaut.

→ Il y a une forme épiphaniqne des réflexions conciliaires dans les premiers siècles. A partir de la naissance des universités, la forme de la réflexion va changer. On passe de la méditation à la systématisation. La révélation n'est plus perçue comme **épiphanie**, mais comme **savoir**. La néo-scholastique s'est développée en nominalisme où le but est de connaître les mots justes pour dire la foi de manière précise. Ceci a influencé de manière très importante la formulation des conciles médiévaux.

→ **Vatican II** va vers une nouvelle perception de la révélation : auto-communicative, personnelle, historique (parallèle entre *Dei Filius* et *Dei Verbum*). Dieu s'est révélé lui-même. Le Christ est médiateur et plénitude de la révélation.

IV / LA VALEUR DES CONCILES : Quelle est la valeur d'un concile qui ne se veut pas affirmatif, qui ne déclare rien ex Cathedra ?

Aucune affirmation solennelle n'a été faite à Vatican II. Cela rend-il le concile moins important ? Quelle est sa valeur théologique ?

C.T.I. : interprétation de *Dei Verbum* et *Lumen Gentium*

Le Concile Vatican II dans sa formulation fait néanmoins des déclarations, des affirmations...La forme d'expression est donc très importante.

→ 5 critères d'interprétation de Vatican II selon Danneels et Kasper :

- **4 constitutions** comme clés interprétatives
- ne pas séparer la **doctrine** du **pastoral**
- ne pas séparer **l'esprit** de la **lettre**
- en continuité avec la **Tradition** de l'Eglise
- **Principe d'actualité** : lumière pour l'Eglise d'aujourd'hui et les hommes de notre temps

Lumen Gentium 22 - Le collège épiscopal et son chef:

22 De même que saint Pierre et les autres apôtres constituent, de par l'institution du Seigneur, un seul collège apostolique, semblablement le Pontife romain, successeur de Pierre et les évêques successeurs des apôtres, forment entre eux un tout. Déjà la plus antique discipline en vertu de laquelle les évêques établis dans le monde entier vivaient en communion entre eux et avec l'évêque de Rome par le lien de l'unité, de la charité et de la paix, et de même la réunion de Conciles, où l'on décidait en commun de toutes les questions les plus importantes, par une décision que l'avis de l'ensemble permettait d'équilibrer, tout cela signifie le caractère et la nature collégiale de l'Ordre épiscopal ; elle se trouve manifestement confirmée par le fait des Conciles oecuméniques tenus tout le long des siècles. On la trouve évoquée dans l'usage qui s'est introduit de très bonne heure d'appeler plusieurs évêques pour coopérer à l'élévation d'un nouvel élu au ministère sacerdotal le plus élevé. C'est en vertu de la consécration sacramentelle et par la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres que quelqu'un est fait membre du corps épiscopal.

Mais le collège ou corps épiscopal n'a d'autorité que si on l'entend comme uni au Pontife romain a sur l'Eglise, en vertu de sa charge de Vicaire du Christ et de Pasteur de toute l'Eglise, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours exercer librement. L'Ordre des évêques qui succède au collège apostolique dans le magistère et le gouvernement pastoral, bien mieux dans lequel se perpétue le corps apostolique, constitue, lui aussi, en union avec le Pontife romain, son

chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Eglise, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain. Le Seigneur a fait du seul Simon la pierre de son Eglise, à lui seul il en a remis les clés (cf. *Mt 16,18-19*) ; il l'a institué pasteur de tout son troupeau (cf. *Jn 21,15 s.*), mais cette charge de lier et de délier qui a été donnée à Pierre (*Mt 16,19*) a été aussi donnée, sans aucun doute, au collège des apôtres unis à leur chef (*Mt 18,18; 28,16-20*). Par sa composition multiple, ce collège exprime, par son rassemblement sous un seul chef, l'unité du troupeau du Christ. Dans ce collège, les évêques fidèles à observer le primat et l'autorité de leur chef jouissent d'un pouvoir propre, pour le bien de leurs fidèles et même de toute l'Eglise, dont l'Esprit-Saint assure par l'action continue de sa force la structure organique et la concorde. Le pouvoir suprême dont jouit ce collège à l'égard de l'Eglise universelle s'exerce solennellement dans le Concile oecuménique. Il n'y a point de Concile oecuménique s'il n'est comme tel confirmé ou tout au moins accepté par le successeur de Pierre: au Pontife romain appartient comme une prérogative de convoquer ces Conciles, de les présider et de les confirmer. Le pouvoir collégial peut être exercé en union avec le pape par les évêques résidant sur la surface de la terre, pourvu que le chef du collège les appelle à agir collégalement ou du moins qu'il donne à cette action commune des évêques dispersés son approbation ou sa libre acceptation pour en faire un véritable acte collégial.

Christus Dominus - Exercice du pouvoir du collège des évêques:

4 Les évêques, en vertu de leur consécration sacramentelle et par leur communion hiérarchique avec le chef et les membres du collège, sont établis membres du corps épiscopal. "L'ordre des évêques, qui succède au collège apostolique pour le magistère et le gouvernement pastoral, bien mieux dans lequel se perpétue le corps apostolique constitue, lui aussi, en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur l'Eglise universelle, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain. Ce pouvoir s'exerce "solennellement dans le Concile oecuménique" ; aussi le Concile décide-t-il que tous les évêques, en qualité de membres du collège épiscopal, ont le droit de participer au Concile oecuménique.

Note explicative n°4 à la fin de *Lumen Gentium*

En tant que pasteur suprême de l'Eglise, le Souverain Pontife peut exercer à son gré son pouvoir en tout temps, comme cela est requis par sa charge même. Quant au collège, il existe bien toujours, mais il n'agit pas pour autant en permanence par une action *strictement* collégiale, ainsi qu'il ressort de la Tradition de l'Eglise. En d'autres termes, il n'est pas toujours « en plein exercice », bien plus ce n'est que par intervalle qu'il agit dans un acte *strictement* collégial et si ce n'est avec le *consentement de son chef*. On dit « avec le *consentement de son chef* » pour qu'on ne pense pas à une *dépendance* comme à l'égard de quelqu'un *d'étranger* ; le terme de « *consentement* » évoque au contraire la *communio* entre le chef et les membres et implique la nécessité de l'*acte* qui revient en propre au chef. La chose est affirmée

explicitement au n.22 § 2 et expliquée à la fin du même numéro. La formule négative si ce n'est comprend tous les cas, d'où il est évident que les *normes* approuvées par l'autorité suprême doivent toujours être observées.

En tout cela il apparaît donc qu'il s'agit d'une *union étroite* des évêques avec leur chef et jamais d'une action des évêques *indépendamment* du pape. Dans ce cas, quand l'action du chef fait défaut, les évêques ne peuvent pas agir en tant que collège, ainsi qu'il ressort de la notion de « collège ». Cette communion hiérarchique de tous les évêques avec le Souverain Pontife est certainement habituelle dans la Tradition.

Lumen Gentium - La fonction d'enseignement des évêques:

25 Parmi les charges principales des évêques, la prédication de l'Evangile est la première. Les évêques sont, en effet, les hérauts de la foi, qui amènent au Christ de nouveaux disciples ; et les docteurs authentiques, c'est-à-dire pourvus de l'autorité du Christ, qui prêchent, au peuple à eux confié, la foi qui doit régler leur pensée et leur conduite, faisant rayonner cette foi sous la lumière de l'Esprit-Saint, dégagant du trésor de la Révélation le neuf et l'ancien (cf. *Mt 13,52*), faisant fructifier la foi, attentifs à écarter toutes les erreurs qui menacent leur troupeau (cf. *2Tm 4,1-4*). Les évêques qui enseignent en communion avec le Pontife romain ont droit, de la part de tous, au respect qui convient à des témoins de la vérité divine et catholique ; les fidèles doivent s'attacher à la pensée que leur évêque exprime, au nom du Christ, en matière de foi et de mœurs, et ils doivent lui donner l'assentiment religieux de leur esprit. Cet assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence est dû, à un titre singulier, au magistère authentique du Souverain Pontife, même lorsque celui-ci ne parle pas *ex cathedra*, ce qui implique la reconnaissance respectueuse de son suprême magistère, et d'adhésion sincère à ses affirmations, en conformité à ce qu'il manifeste de sa pensée et de sa volonté et que l'on peut déduire en particulier du caractère des documents, ou de l'insistance à proposer une certaine doctrine, ou de la manière même de s'exprimer.

Quoique les évêques, pris un à un, ne jouissent pas de la prérogative de l'infaillibilité, cependant, lorsque, même dispersés à travers le monde, mais gardant entre eux et avec le successeur de Pierre le lien de la communion, ils s'accordent pour enseigner authentiquement qu'une doctrine concernant la foi et les mœurs s'impose de manière absolue, alors, c'est la doctrine du Christ qu'infailliblement ils expriment. La chose est encore plus manifeste quand, dans le Concile oecuménique qui les rassemble, ils font, pour l'ensemble de l'Eglise, en matière de foi et de mœurs, acte de docteurs et de juges, aux définitions desquels il faut adhérer dans l'obéissance et la foi.

Cette infaillibilité, dont le divin Rédempteur a voulu pourvoir son Eglise pour définir la doctrine concernant la foi et les mœurs, s'étend aussi loin que le dépôt lui-même de la Révélation divine à conserver saintement et à exposer fidèlement. De cette infaillibilité, le Pontife romain, chef du collège des évêques, jouit du fait même de sa charge quand, en tant que pasteur et docteur suprême de tous les fidèles, et chargé de confirmer ses frères dans la foi (cf. *Lc 22,32*), il proclame, par un acte définitif, un point de doctrine touchant la foi et les mœurs. C'est pourquoi les définitions qu'il prononce sont dites, à juste titre, irréfutables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise, étant prononcées sous l'assistance du Saint-Esprit à lui promise en la personne de saint Pierre, n'ayant pas besoin, par conséquent, d'une approbation d'autrui, de même qu'elles ne peuvent comporter d'appel à un autre tribunal. En effet, le Pontife romain ne prononce pas une sentence en tant que personne privée, mais il expose et défend la doctrine de la foi catholique, en tant qu'il est, à l'égard de l'Eglise universelle, le maître suprême en qui réside, à titre singulier, le charisme d'infaillibilité qui est celui de l'Eglise elle-même. L'infaillibilité promise à l'Eglise réside aussi dans le corps des évêques quand il exerce son magistère suprême en union avec le successeur de Pierre. A ces définitions, l'assentiment de l'Eglise ne peut jamais faire défaut, étant donné l'action du même Esprit Saint qui conserve et fait progresser le troupeau entier du Christ dans l'unité de la foi.

Lorsque le Pontife romain, ou le corps des évêques avec lui, portent une définition, ils le font conformément à la Révélation elle-même à laquelle tous doivent se tenir et se conformer, Révélation qui est transmise intégralement, sous forme écrite ou par tradition, par la succession légitime des évêques, et, avant tout, par le soin du Pontife romain lui-même ; à la lumière de l'Esprit de vérité cette Révélation est scrupuleusement conservée dans l'Eglise et fidèlement présentée. Pontife romain et les évêques s'appliquent avec zèle à scruter consciencieusement et à énoncer correctement cette Révélation, dans la conscience de leur devoir et de la gravité de la chose, en ayant recours aux moyens convenables ; ils ne reçoivent, comme appartenant au dépôt divin de la foi, aucune nouvelle révélation publique.

Codex Iuris Canonici - Art. 2 Le Collège des Evêques (336-341):

336

Le Collège des Evêques dont le chef est le Pontife Suprême et dont les Evêques sont les membres en vertu de la consécration sacramentelle et par la communion hiérarchique entre le chef et les membres du Collège, et dans lequel se perpétue le corps apostolique, est lui aussi en union avec son chef et jamais sans lui, sujet du pouvoir suprême et plénier sur l'Eglise tout entière.

LG 20 22 23 CD 4 44 49 Agd 38 CIO 49

337

1 Le Collège des Evêques exerce le pouvoir sur l'Eglise tout entière de manière solennelle dans le Concile Oecuménique.

LG 22 25 CD 4

2 Il exerce ce même pouvoir par l'action unie des Evêques dispersés dans le monde, quand, comme telle, cette action est demandée ou reçue librement par le Pontife Romain, de sorte qu'elle devienne un acte véritablement collégial.

LG 22 CD 4

Il y a une certaine difficulté pour le droit à définir un pouvoir collégial car le but du droit est de savoir qui est le juge suprême.

V - LA VALEUR DU MAGISTÈRE DE L'ÉGLISE : LG 25 ET DV 10.

1 - LG 25 : « la fonction d'enseignement des évêques »

1. Le texte commence en rappelant que « *parmi les principales charges des évêques, une place éminente revient à la proclamation de l'Evangile* »

2. « *ils sont les docteurs « authentiques », c'est à dire revêtus de l'autorité du Christ* »

3. Les fidèles leur doivent un assentiment religieux, car les évêques « *prêchent la foi à laquelle il faut adhérer et qu'il faut faire passer dans les mœurs.* ». « *les fidèles doivent s'attacher à la pensée que leur évêque exprime, au nom du Christ, en matière de foi et de mœurs, et ils doivent lui donner l'assentiment religieux de leur esprit.* » (« un à un, ils ne jouissent pas de l'infaillibilité... » mais seulement en lien entre eux et avec le pape).

4. « *Cet assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence est dû, à un titre singulier, au magistère authentique du Souverain Pontife, même lorsque celui-ci ne parle pas ex cathedra, ce qui implique la reconnaissance respectueuse de son suprême magistère, et d'adhésion sincère à ses affirmations, en conformité à ce qu'il manifeste de sa pensée et de sa volonté et que l'on peut déduire en particulier du caractère des documents, ou de l'insistance à proposer une certaine doctrine, ou de la manière même de s'exprimer.* »

Quand il y a le magistère ordinaire, donc, 3 critères :

- 1- la nature, le « caractère du document »(Constitution, Décret, Déclaration,...³)
- 2- la répétition du thème : « la proposition répétée de la même doctrine »
- 3- la « façon de s'exprimer », i.e. le ton, la forme du texte, son insistance : « Firmiter credimus et simpliciter confitemur... »⁴

2 - DV 10 : l'interprétation de la Parole de Dieu.

« La charge d'interpréter de façon *authentique* (= avec autorité) la parole de Dieu, écrite ou transmise , a été confiée au seul magistère *vivant* de l'Eglise. Pourtant, ce magistère *n'est pas au-dessus de la parole de Dieu*, mais il la sert, n'enseignant que ce qui fut transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu.»

- Nous ne plaçons donc pas le Magistère au dessus de la Parole, comme le disent les protestants.
- Dans ces deux textes sont définis ce qu'est le Magistère, ce que Vat. I n'avait pas fait directement.

3 - Ad tuendam fidem (1998) - proposition d'une 3^e forme de Magistère : «définitif ».

En 1998, le pape édite également : *Ad tuendam fidem*. Le pape dit qu'il faut actualiser le CIC sur le Magistère précisément. La Tradition dit qu'il y a **2 formes de Magistère** de l'Eglise : **extraordinaire** ou solennel (Concile, pape...), et **ordinaire** (l'évêque dans son diocèse, le pape habituellement...).

Le pape propose un Magistère « **ordinaire définitif** » entre les deux. Le pape ne dit pas « infallible ». Pourquoi ? Ce thème est sorti du thème de la non-ordination des femmes. Compte tenu des tensions, il convenait de le mettre de coté.

CCL → Les différents niveaux du Magistère de l'Eglise

- **1er niveau** : divinement révélé (M. Ext. ou M.O.U.) (*Dei Filius*)
=> à croire absolument
- **2ème niveau** : vérités que l'Eglise propose comme définitives, sur foi et mœurs : pas divinement révélées, mais liées nécessairement à la révélation divine.
=> à croire absolument (adopter fermement et faire siennes).
- **3ème niveau** : proposé par Pape et évêques (Magistère Auth.) mais pas proclamé par un acte définitif.
=> soumission religieuse de la volonté et de l'intelligence

+ Le magistère ordinaire

La Congrégation pour la doctrine de la foi a fait une explication sur le ton du magistère ordinaire et a distingué 3 genres littéraires (2001).

- Explicatif et illustratif sur la foi
- Exhortatif sur la spiritualité
- Déclaratif sur la discipline

VI - LA DIFFÉRENCE ENTRE MAGISTÈRE ET THÉOLOGIE

Vatican I dit à propos de la foi que ce sont « des vérités révélées non par vérité intrinsèque des choses, mais par l'autorité de Dieu qui les a révélées ».

Denzinger 3008 - Ce qu'est la foi: Cette foi, qui est commencement du salut de l'homme 1532, l'Eglise catholique professe qu'elle est une vertu surnaturelle par laquelle, prévenus par Dieu et aidés par la grâce, nous croyons vraies les choses qu'il nous a révélées, non pas à cause de leur vérité intrinsèque perçue par la lumière naturelle de la raison, mais à cause de l'autorité de Dieu même qui révèle, lequel ne peut ni se tromper ni nous tromper 2778, 3022. "Car la foi, atteste l'Apôtre, est la substance de ce que nous espérons et la preuve des réalités qu'on ne voit pas" *He 11,1*

³ Après Vat II , aucun document officiel sur la valeur et la hiérarchie des documents. L'unique est de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. En 2001, elle s'intéresse au ton, en spécifiant 3 genres littéraires :

1 – expositif, illustratif sur la doctrine de la Foi (en général, la plupart des txts de Vat. II)

2 – exhortatif, orientatif sur les problèmes spirituels et pastoraux.

3 – déclaratif assertif , qui suit la tradition de la CDF (disciplinaire. Ex : *Dominus Iesus*, qui répète « il doit être fermement tenu, cru... », emploi des verbes « croire, déclare, affirme, enseigner (*docet*),... » ...)

Vat II (Jean XXIII et Paul VI) n'a pas voulu faire un Concile doctrinal (se finissant par des canons), mais pastoral. (GS 1 explique ce qu'est « pastoral » en note.)

Le rôle du magistère est donc un rôle de témoignage. C'est l'*auditus fidei*.

La théologie a pour base l'*intellectus fidei*. La base n'est pas l'autorité, mais véritablement l'argumentation. Un texte magistériel n'est pas un texte théologique au sens strict.

Il est aussi nécessaire de ne pas séparer les deux, car il y a une seule foi. Le théologien s'appuie sur le magistère, mais il n'est pas celui qui fait seulement le commentaire du magistère.

• Différence entre théologie fondamentale et théologie dogmatique.

Il existe deux façons d'aborder la Révélation :

- soit selon le mode de la théologie dogmatique, c'est à dire à l'intérieur de la foi, avec le présupposé que la Révélation chrétienne est admise par l'interlocuteur,
- soit selon le mode de la théologie fondamentale, c'est à dire avec la préoccupation d'annoncer la foi chrétienne en partant d'une connaissance simplement historique et de Jésus de Nazareth et de sa Parole et en sollicitant l'exercice de la raison.

En théologie dogmatique, cette attention aux sciences modernes n'est pas requise. Mais l'objet de la théologie fondamentale est de parvenir à rendre compte de notre foi à des gens qui ne partagent pas notre condition d'hommes croyants en utilisant leur propre langage.

La méthode d'intégration de R. Fisichella s'intéresse de près à la façon dont la foi s'est transmise dans les premiers temps de l'Eglise, à une époque où l'inculturation du christianisme à la pensée grecque fut déterminante pour l'expansion de la foi.

La structure de *Dei Verbum* est un bon exemple de ce travail d'intégration. Cette constitution dogmatique étudie :

- la Révélation comme événement de l'auto-communication de Dieu aux hommes,
- la crédibilité d'une telle proposition,
- l'acte de foi attendu de l'homme en réponse à cet événement.
- les conséquences de la Révélation pour le croyant, l'Eglise, le monde (les autres confessions, le monde profane).

• La théologie comme science

a/ La théologie se faisait d'abord dans les **monastères**, dans les cathédrales. L'essentiel de la théologie consistait en la liturgie et en la *lectio divina* catéchétique.

b/ Au début du 2^{ème} millénaire naissent les **universités** : Paris, Bologne, Salamanque, Cologne... Saint Anselme est au 12^{ème} siècle précurseur de la scholastique suivi par saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure.

Saint Thomas se pose la question de savoir si la théologie est une science. Il s'appuie en cela sur la définition d'Aristote. Ce qui est important, c'est la méthode ; l'objet lui reste un mystère.

Somme Théologique, I Qu.1 a.2: *En sens contraire, S. Augustin dit: « A cette science appartient cela seulement par quoi la foi très salutaire est engendrée, nourrie, défendue, corroborée », rôles qui ne peuvent être attribués qu'à la doctrine sacrée. Celle-ci est donc une science.*

Réponse: *A coup sûr la doctrine sacrée est une science. Mais, parmi les sciences, il en est de deux espèces. Certaines s'appuient sur des principes connus par la lumière naturelle de l'intelligence: telles l'arithmétique, la géométrie, etc. D'autres procèdent de principes qui sont connus à la lumière d'une science supérieure: comme la perspective à partir de principes reconnus en géométrie, et la musique à partir de principes connus par l'arithmétique. Et c'est de cette façon que la doctrine sacrée est une science. Elle procède en effet de principes connus à la lumière d'une science de Dieu et des bienheureux. Et comme la musique fait confiance aux principes qui lui sont livrés par l'arithmétique, ainsi la doctrine sacrée accorde foi aux principes révélés par Dieu.*

c/ La dérive **nominaliste** (Ockham)

Le nominalisme a l'avantage de mettre en évidence les termes (cf. catéchismes), mais son développement au 14^{ème} siècle a pour inconvénient de rester formel au niveau de la théologie et de la foi.

Le nominalisme a en partie pour conséquence la réforme de Luther. Son souci a alors été de retourner à l'Évangile.

• Divisions de Vatican II

- Constitutions dogmatiques
- Constitutions pastorales
- Décrets
- Déclarations

⁴ DS 800 – Latran IV : « Nous croyons fermement et confessons avec simplicité qu'il y a un seul et unique vrai Dieu... »

Qu'est-ce que la révélation, à la suite du Concile Vatican I ? Est-ce une parole ? Est-ce un, des événement(s) ?

Dei Verbum a été la constitution la plus difficile à rédiger (certains auraient voulu un texte plus court et plus œcuménique). **Au centre, la relation Ecriture et Tradition.** Quelle est la valeur de la Bible dans la Tradition ? Il est important à ce sujet de voir le premier schéma *De Fontibus* qui marquait une compréhension qui n'a pas été retenue par la suite. Le thème de la tradition était sensible avec les protestants et dans le monde catholique lui-même, certains thèmes étaient sensibles (les protestants attendant de juger le Concile sur la définition de la Révélation). Le premier schéma de *Dei Verbum* a donc débuté à la Première session. Celui-ci fut controversé, et en nov. 62, Jean XXIII crée une commission doctrinale. A partir de là, le problème du *contenu matériel objectif* de l'Écriture et de la Tradition demeure ouvert⁵, et le Concile emprunte une autre perspective : **l'unité organique de l'E et de la T, leur service réciproque, et leur rapport intime à l'Église.**

Le nouveau schéma fut discuté donc à la 3^e session du Concile (sept-oct 64). L'équilibre délicat plut aux pères, ainsi que la tonalité biblique, le fort christocentrisme, l'exposé abondant sur la Tradition, et la liberté laissée aux théologiens sur les questions ouvertes... il fut voté à la quatrième session (sept.65), quasi à l'unanimité.

La structure et la dynamique du texte est claire :

1. le but de la Révélation (préambule)
2. la nature, l'objet, l'économie de la Révélation (Ch I)
3. la Révélation dans sa préparation
4. la Révélation dans sa Plénitude
5. la réponse à la Révélation (la Foi)
6. la vérité révélée et donnée à croire
7. les apôtres et leurs successeurs hérauts de la Révélation (ch II)
8. la Tradition en soi
9. le rapport de la Tradition à l'Écriture
10. la relation commune de la Tradition et de l'Écriture avec l'Église et le Magistère.

PREAMBULE

Il introduit en quelques sorte l'ensemble de l'œuvre du Concile.

• Parallèles avec DF et DV :

1 – *Dei Filius* et *Dei Verbum* sont le même titre, renvoyant au Christ. La Parole de Dieu (*Dei Verbum*), toujours actuelle et vivante, à travers l'Écriture et la Tradition. « Écoutée » et « proclamée » par l'Église. // 1 Jn 1,2.5 résume bibliquement DV :

1 Jn 1,2.3 : « nous vous annonçons la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous a été manifestée, - ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, à vous aussi, afin que vous aussi vous soyez en communion avec nous. Or, notre communion est avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ. »

- > le Christ – Verbe de Vie – est manifestation du mystère de Dieu. (descente)
- > médiation du témoignage apostolique. (horizontalité)
- > participation de l'homme à la vie trinitaire. (remontée)

2 – référence à la Tradition : « suivant les traces du Concile de Trente et de Vatican I... »

3 – « présenter la doctrine authentique (*genuinam doctrinam* en latin) ... »

• Nouveautés de *Dei Verbum* :

1 – Rappel de L'ÉCOUTE : DV débute par « En se mettant religieusement à l'écoute de la Parole de Dieu... » ≠ DF qui disait : « nous avons résolu du haut de cette chaire de Pierre, de professer et de déclarer à la face de tous la doctrine salutaire du Christ... ». La Foi vient donc, traditionnellement (déjà chez Augustin) de l'Écoute :

- externe : la liturgie, la prédication. (// Rm 10,17 : « la foi naît de la prédication et la prédication se fait par la parole du Christ. »)
- interne : la prière.

⁵ Cf. J. DUPONT, « *Écriture et Tradition* », NRT 85 (1963).

→ Le chrétien doit être « auditeur de la Parole » selon l'expression même de Rahner. Ce point est très important du point de vue théologique : la Parole a le primat dans la révélation. Avant de proclamer, il est nécessaire d'écouter.

2 - La Révélation concerne DIEU LUI-MÊME (ch.2), qui se révèle, plus qu'un contenu de doctrine (DF). La référence ici est 1 Jn 1.2 ⁶. De même l'initiative lui revient et non à l'homme : « *Placuit eius sapientiae et bonitati...* ». la bonté de Dieu prime de plus sur sa sagesse... (Dans DF : « dans sa Sg et sa Bonté »

- double communion (1 Jn 1,2.3) : le mot *koinonia* (*societas*) y est employé tant pour la communion trinitaire que pour la communion apostolico-ecclésiale. Les deux communions sont donc mises ainsi en parallèle. (premier signe de l'ecclésiologie de communion de Vatican II)

- lien final entre Foi, Espérance et Charité : « ...afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant il aime »

CH 1 – LA REVELATION.

1 – la Révélation est Révélation de DIEU LUI-MÊME : Prévalence (non-exclusive) du modèle autocommunicatif, personnel.

DV 2 - « Il a plu à Dieu, dans sa bonté et sa sagesse, de se révéler lui-même et de faire connaître le mystère de sa volonté...»

- Dieu se révèle « en personne » : la RÉVÉLATION est AUTOCOMMUNICATION⁷. (// *analogia fidei*)⁸. La Trinité toute entière est *auteur* et *finalité* de la Révélation : le Père en a l'initiative, le Verbe, par son Incarnation en est le médiateur, et l'Esprit, qui rend la parole du Christ assimilable par l'âme, meut le cœur de l'homme et le tourne vers Dieu.

- Il est intéressant de noter que DV 6 inverse l'ordre de DF 2 (DH 3004) qu'il cite : Dieu se révèle d'abord lui-même, puis à travers les choses créées :

<i>DEI FILIUS 2</i>	<i>DEI VERBUM 6</i>
<p>La même saint Eglise, notre Mère, tient et enseigne que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine à partir des choses créées, car « depuis la Création du monde, ce qu'il y a d'invisible se laisse voir à l'intelligence à travers les choses créées » (Rm 1,20).</p> <p>Toutefois, il a plu à sa sagesse et à sa bonté de se révéler lui-même au genre humain...</p>	<p>Par la Révélation divine, Dieu a voulu se manifester et se communiquer lui-même ainsi que manifester et communiquer les décrets éternels de sa volonté concernant le salut des hommes, "à savoir de leur donner part aux biens divins qui dépassent toute pénétration humaine de l'esprit".</p> <p>Le saint Concile reconnaît que "Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine à partir des choses créées" (cf. Rm 1,20)</p>

- Cependant, Vat II ne se limite pas au « **modèle autocommunicatif** », mais reprend parfois le « **modèle théorique conceptuel** » centré sur la *Vérité révélée* (« faire connaître le mystère de sa volonté » / DV 6-9 / DV 10 : « dépôt de la foi »... DF parlait des « décrets éternels »).

Ce dernier est plus pédagogique...(on ne peut enseigner que le dogme, pas une personne) mais le NT est sous le modèle auto-communicatif : Jésus se présente lui-même, et ne fait pas un enseignement sur le dogme⁹. Le NT n'est pas formel, mais il est vital, pastoral...

- DV 2 poursuit : « le Dieu invisible, dans son amour surabondant, s'adresse aux hommes comme à des amis et est en relation avec eux, pour les inviter à la vie en communion avec lui et les recevoir en cette communion ».

⁶ Cité par DV 1 : « nous vous annonçons cette Vie éternelle, qui était tournée vers le Père et qui nous est apparue -- ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous aussi soyez en communion avec nous. Quant à notre communion, elle est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ. » → ce qui est annoncé est ce qui est apparu : le Christ, la Vie éternelle.

⁷ Ce thème de l'auto-communication vient de la théologie protestante : Bultmann, Barth, où il est très largement développé. Plus récemment Pannenberg a aussi développé ce thème. Dans le milieu catholique, avant Vatican II, vision a été développée par Rahner, de Lubac, Latourelle. En Allemagne, l'école catholique de Tübingen a aussi très largement développé cette vision.

⁸ - *Analogia fidei* (DV 2) // modèle autocommunicatif
 - *Analogia entis* (DV 3) // modèle de Révélation théorique

⁹ Ainsi Lc 15 sur le Fils prodigue // 1 Co 13 ...

→ Le concept d'autocommunication (de la Révélation) entraîne directement celui de Communio, que celle-ci concerne le don de la connaissance de la vérité, ou le don du salut manifesté dans le Christ ¹⁰.

AUTOCOMMUNICATION // COMMUNION

- et fait « connaître le mystère de sa volonté » (DV) // les « décrets de sa volonté » (DF)
 - « **mystère** » renvoie de plus à *sacramentum*, plus biblique (sens paulinien) que « décret » (Vat.I).
 - *le mystère est le Christ*, concrètement. (Multiplication des résonnances de Eph I.)
 - le mystère et non « les » : pas ésotérique... ! Le but est le salut de tous, comme le dit Eph.

DV 2 : « ...par lequel les hommes ont accès auprès du Père par le Christ, Verbe fait chair, dans l'E.S. et sont rendus participants de la nature divine. »

- « participants de la nature divine »: arriver à la Communion ecclésiale. Il nous parle comme à des amis.

→ Sont donc présents les 3 principaux mystères de notre Foi : la Trinité, l'Incarnation et la grâce. Le tout dans une dynamique personaliste et communionnelle.

2 – Cette Révélation comprend « des ÉVÉNEMENTS et des PAROLES intimement unis entre eux »

- Semble une structure SACRAMENTELLE de la Révélation. Les actions ecclésiales sont aussi Révélation. Cela renvoie au *DaBaR rb'D'* biblique : « parole » et « acte ». Le grec classique, en disant *Logos*, entend seulement le « discours ». Mais le grec biblique, en disant *Logos*, signifie « une parole qui fait, agit... », une parole agissante. Une parole qui se fait chair.

DV 4 dit que Jésus est « Parole faite chair, (...) prononce les *paroles* de Dieu, et achève l'*œuvre* de salut du Père... par ses paroles et ses œuvres... ». Renvoie à Baruch 3,38 : « puis la Sagesse est apparue sur terre et elle a vécu parmi les hommes. (sous la forme de la Loi juive) ».

Nous sommes donc dans un modèle de compréhension biblique de la Révélation.

L'image centrale exploitée par DV est celle de la PAROLE (Dabar – Logos) : Dieu PARLE. La vision est pour l'au-delà. C'est une parole d'amour, fondant une amitié, puis introduisant dans cette *societas* d'amour qu'est la Trinité.

3 – le Christ est MÉDIATEUR (classique) et PLÉNITUDE (nouveau de DV) de la Révélation, qu'il « achève ».

DV 2 : « Par cette Révélation, la vérité profonde sur Dieu aussi bien que sur le salut de l'homme se met à briller pour nous dans le Christ, qui est à la fois le médiateur et la plénitude de toute la Révélation »

- « Médiateur » est biblique et classique. ThA précise (IIIa q.26,a.1): le « *parfait* médiateur ». Il unit les hommes à Dieu de façon parfaite, à l'inverse des autres (Moïse, ...). Les autres sont dispositifs et par ministère, par service. Ainsi, la Vierge n'est pas à proprement parler médiatrice, au sens théologique stricte. Ce thème de médiateur est revenu également depuis dans *Dominus Iesus 11* ¹¹, en demandant d'étudier les médiations participantes (*Redempt. Missio 5*)¹², participant à l'unique médiation du Christ.

¹⁰ « Croire au nom de son Fils Jésus Christ et nous aimer les uns les autres » (1 Jn 3, 23). Croire (// Autocommunication) et aimer (// Communion) vont de pair: la communion avec le Christ conduit à l'amour, [et] la voie la plus brève vers le prochain est la communion avec le Christ, qui est plus proche de chacun de nous que chacun de nous ne l'est de soi-même. » (Ratzinger, à JP II pour son 83^e anniversaire...) C'est parce que Dieu se révèle Lui-même que nous sommes en communion, d'une manière bien plus étroite que si nous n'avions en commun qu'un contenu de doctrine.

¹¹ **Dominus Iesus 11**- Le Magistère de l'Église, fidèle à la révélation divine, confirme que Jésus-Christ est le médiateur et rédempteur universel: « Le Verbe de Dieu, par qui tout a été fait, s'est lui-même fait chair, afin que, homme parfait, il sauve tous les hommes et récapitule toutes choses en lui (...). (et n° 5).

¹² **Redemptoris Missio 5** : « Les hommes ne peuvent donc entrer en communion avec Dieu *que par le Christ*, sous l'action de l'Esprit. Sa *médiation unique* et universelle, loin d'être un obstacle sur le chemin qui conduit à Dieu, est la voie tracée par Dieu lui-même, et le Christ en a pleine conscience. **Le concours de médiations de types et d'ordres divers n'est pas exclu**, mais *celles-ci tirent leur sens et leur valeur uniquement de celle du Christ*, et elles ne peuvent être considérées comme parallèles ou complémentaires. »

• « Plénitude » est radicalement nouveau. Cela n'a jamais été dit dans le Magistère.

- Dans le NT, il est question de la « plénitude des temps » (Ga 4,4), et du Christ comme sommet de la Révélation (He). DV tient à la fois la continuité de la Révélation depuis la Création (par la Parole) et la radicale nouveauté du Christ.

- Le Christ « achève la Révélation en l'accomplissant »¹³ :

DV 4 : « Jésus-Christ donc, le Verbe fait chair, "homme envoyé aux hommes" (3), "prononce les paroles de Dieu" (Jn 3,34) et achève l'oeuvre de salut que le Père lui a donnée à faire (cf. Jn 14,9) - qui, par toute sa présence et par la manifestation qu'il fait de lui-même par paroles et oeuvres, par signes et miracles, et plus particulièrement par sa mort et par sa résurrection glorieuse d'entre les morts, par l'envoi enfin de l'Esprit de vérité, achève la révélation en l'accomplissant...»

→ Jésus Christ, Parole substantielle du Père, dans laquelle le Père se dit lui-même et toute la Création (*ad intra et ad extra*), est la même Parole qui au moyen de l'Incarnation nous parle est parle d'homme à homme. Ce faisant, il accomplit l'œuvre que le Père lui avait confié (Jn 17,4 : « Je t'ai glorifié sur la terre, en menant à bonne fin l'oeuvre que tu m'as donné de faire.»). Le « par toute sa présence et par la manifestation qu'il fait de lui-même » renvoie au terme d'**épiphanie** (2 Tim 1,10)

→ Forte **concentration christologique** de DV¹⁴.

La concentration n'est pas sur le Christ même, dit Ratzinger, mais comme *médiaire vers le Père*. Le centre est donc le *Christo per ...* .

DEI FILIUS : théocentrique	DEI VERBUM : christocentrique (et personnaliste)
Toutefois, il a plu à sa sagesse et a sa bonté de se révéler lui-même au genre humain ainsi que les décrets éternels de sa volonté par une autre voie, surnaturelle celle-là : "Après avoir à maintes reprises et sous maintes formes parlé jadis à nos Pères, ... » (He 1,1)	Il a plu à <u>Dieu</u> [<i>plus personnaliste</i>] dans sa <u>bonté</u> et sa <u>sagesse</u> [<i>ordre inverse</i>] de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté (cf. Ep 1,9) grâce auquel les hommes, <u>par le Christ</u> , le Verbe fait chair [<i>plus christocentrique</i>], accèdent dans l'Esprit-Saint, auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine

// *Dominus Iesus* 5 : « Pour remédier à cette mentalité relativiste toujours plus répandue, il faut réaffirmer avant tout que la révélation de Jésus-Christ est définitive et complète. On doit en effet croire fermement que la révélation de la plénitude de la vérité divine est réalisée dans le mystère de Jésus-Christ »

¹³ Développement sur L'UNIVERSALE CONCRETUM. Cf. cours de Pié-Ninot sur la crédibilité.

Face à ces réflexions on doit tenir compte du fait que le christianisme s'appuie sur une Révélation historique et signifie donc un "oui" à l'histoire et à l'historicité, lesquelles ne se laissent pas simplement dissoudre de façon spéculative dans l'absolu ou l'universel. C'est pourquoi on a besoin de partir du fait que l'**universale concretum** comme expression du caractère absolu du christianisme représente une assertion étroitement théologique, qui **n'est pas démontrable** substantiellement, ni avec l'aide de l'histoire des religions, ni avec celle de la philosophie de la religion. La foi, de son côté, peut néanmoins le comprendre, à sa lumière, de manière nouvelle, puisque l'**universale concretum désigne théologiquement le caractère eschatologique du christianisme et, grâce à sa sacramentalité, on peut l'appliquer aussi analogiquement à l'Église même**. L'accomplissement eschatologique est tendu entre les 2 pôles du "déjà" et du "pas-encore". Pour notre situation actuelle relative à l'histoire du salut est constitutive une polarité entre histoire du salut et histoire universelle, Église et monde, création et alliance... Seulement à la fin « *Dieu sera tout en tous* » (1Co 15,25).

D'autre part cet **universale concretum** ne correspond pas à la prétention absolue d'une communauté religieuse particulière, mais au **caractère absolu et universel de l'Évangile de la grâce** pour tous les hommes. Un intégrisme qui veuille éliminer cette tension ou nie de fait l'autonomie relative du monde, contredit cette situation dans l'histoire salvifique, dans laquelle se trouvent les chrétiens. Certainement l'erreur n'a-t-elle pas les mêmes droits que la vérité mais, étant donné la continuité de ce monde, du point de vue de l'histoire du salut, elle a du temps jusqu'à la moisson eschatologique (cf. Mt 13,30). Une revendication bien entendue de l'**universale concretum** comme expression du caractère absolu de la part du christianisme est précisément celui qui rend possible la **liberté de conscience et de religion** et qui interdit l'usage d'une quelconque coercition au service de l'Évangile (cf. W. Kasper).

D'autre part, la réflexion tendra à faire abstraction du terme "absolu", spécialement à partir de Balthasar qui crée l'**universale concretum** (*déjà dans sa Teologia della storia de 1954*) ; Rahner, à l'inverse, utilise l'expression « sauveur absolu » et Pannenberg le « principe historico-universel ». Ainsi donc, on omet les résonances idéalistes originales trop problématiques et on préfère cette expression qui est + ouverte, puisque : « **la foi en Jésus Christ comme l'universale concretum n'est pas tant un point de vue fixe qu'un mouvement vécu dans sa "sequela Christi"**. Ce qui rend ce chemin crédible est son universalité, puisqu'il vient à la rencontre de Jésus Christ, l'unique qui en personne est le salut » (W. Kasper). L'actualité de cette formulation est rappelée par *Fides et ratio* quand, se référant au Verbe incarné, JEAN PAUL II écrit, avec des expressions qui rappellent Balthasar : « **l'Éternel entre dans le temps, le Tout se cache dans le fragment** » (n°12).

4 – La CRÉATION est déjà Révélation, et la révélation historique en Jésus est en relation avec la manifestation de Dieu dans la réalité créée.

DV 3 - « Dieu, qui crée (cf. Jn 1,3) et conserve toutes choses *par le Verbe*, donne aux hommes dans les choses créées un témoignage incessant sur lui-même (cf. Rm 1,19-20). voulant de plus ouvrir la voie d'un salut supérieur, il se manifesta aussi lui-même dès l'origine à nos premiers parents...».

• Rm 1,20, DF et DV 3 montrent la possibilité d'une connaissance naturelle de Dieu à partir de la raison. Mais DV3 rajoute une référence à Jn 1,3 sur la Création «par le Verbe». La Création est déjà Révélation. Sont donc liées la révélation chrétienne (Jn1) et la manifestation «naturelle» de la Création (Rm1), au lieu de séparer les deux étapes (naturelles / surnaturelles). Sont liées *analogia entis* et *analogia fidei*. Modèle dynamique et intégratif. Le texte évite « surnaturel » (qui posait problème) et parle de salut *supérieur*¹⁵ : «voulant de plus ouvrir la voie d'un salut supérieur, il se manifesta aussi lui-même».

Le Concile ne s'étend pas sur le rapport des réalités naturelles – surnaturelles. Il ne dit pas si dans l'intention divine, l'une est ordonnée à l'autre, ni si la première est déjà toute pénétrée de grâce.

5 – Vision plus intégrale de la Foi // vision plus intégrale (et personnaliste) de l'Homme.

• DF : l'homme était *intelligence et volonté*, et donc la foi était « un complet hommage d'intelligence et de volonté à Dieu qui révèle » (DS 3008)

→ DV : l'homme est aussi une culture, une tradition, etc... c'est tout l'homme, et donc dans la Foi, « l'homme s'en remet *tout entier et librement* à Dieu ». Vision plus personnaliste et globale de l'acte de foi. Celui-ci est :

- plus communautaire, collectif
- décrit selon une terminologie personnaliste et biblique: l'Esprit « touche le cœur et le tourne vers Dieu, ouvre les yeux de l'esprit... »

→ Totalisation de la Révélation : le Dépôt, la Création déjà (dans le Christ), Dieu lui-même.

→ Totalisation de l'homme à qui elle est faite : « tout entier et librement / cœur, yeux, esprit... »

→ Totalisation de sa réponse de Foi¹⁶: pas seulement l'hommage de la volonté et de l'intelligence.

CH 2 – LA TRANSMISSION DE LA REVELATION

¹⁴ Comment se fait-il qu'on ne parle pas du Christ dans Dei Filius ? Comment peut-on parler de la révélation sans parler du Christ ? Selon Alfaro, la théologie doit être christocentrique. Ce thème a aussi été repris dans la tradition protestante, notamment avec Karl Barth. Le christianisme n'est pas une idéologie, mais est une personne, cette personne étant le Christ.

¹⁵ Expression patristique médiévale du « salut suprême », *salus superna*. Cf. GS 22 : « La vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine ».

¹⁶ L'ANTHROPOLOGIE TRANSCENDANTE de K. Rahner (1904-1984) (*Uditori della parola*, Roma 1977). M. Blondel, J. Alfaro, A. Dulles, M. Secklers.

La théologie de la transcendance est très importante : mettre en valeur ce qui change, c'est-à-dire les conditions de possibilités qui sont implicites → elles transcendent les réalités quotidiennes. L'homme est préparé à recevoir la transcendance de Dieu. On peut distinguer 3 passages décisifs :

• L'homme est esprit : Sa connaissance n'est pas passive mais active : quand je cherche, quand je connais je devient acteur de la parole. Je ne reste pas enfermé dans la connaissance mais une fois trouvée la connaissance nous ouvre à d'autres recherches, à des justifications → horizon illimité. L'homme est capacité infinie. En tant qu'être spirituel, l'homme a la capacité de transcendance. En soi il a l'événement de la thématization de la transcendance de l'être. L'être se rend transparent dans l'acte de la conscience de l'homme. Pour cela l'homme est ouverture à un possible et pleine auto - communication de l'être. « *L'homme est spirituel, ce qui est vivre sa vie dans une continue tension vers l'absolu, dans l'ouverture à Dieu.* »¹⁶

• L'homme est libre : L'homme aime librement. La rencontre de l'être et de l'homme advient dans la liberté et non dans la nécessité. Le libre voilement dévoilement de Dieu est le fondement ontologique de la condition de la liberté de l'homme. « *l'homme est essence (ente) qui aimant librement, se trouve face au Dieu d'une possible révélation. L'homme est à l'écoute de la parole ou du silence de Dieu dans la mesure où il s'ouvre, aime librement, à ce message de la parole ou du silence du Dieu de la révélation* ».¹⁶

• L'homme est inséré dans une histoire : L'homme peut connaître à travers la médiation historique en tant que nature créée il connaît les réalités historiques (*qui sont ouvertes*). L'histoire est le lieu de la connaissance et de l'ouverture de la connaissance. C'est dans cette même ouverture que ce fait la réalisation de l'homme lui-même. La révélation de Dieu ne peut se faire que dans l'histoire. « *L'homme est l'être qui dans son histoire doit tendre l'oreille à une éventuelle manifestation de Dieu dans l'histoire* ».

Dimension fortement anthropologique : les 3 points de foi sont réponses aux questions anthropologiques de l'homme (*amour, mort, résurrection*). Ces points trouvent une résonance en l'homme : la mort a un futur → la mort n'est plus le drame de l'humanité. Ce sont les 3 points fondamentaux de l'expérience humaine : expérience de l'amour, expérience de la mort, expérience d'un futur.

→ C'est le cœur de la polémique : Le schéma des *Deux sources de la Révélation* avait prévalu depuis Trente (DS 1501 : le « et » de Trente, plus vaste encore que le « *partim...partim* »). Polémique avec les protestants (notamment à cause de la mariologie, fondée surtout sur la Tradition).

A partir des années 60s, Trente est réinterprété :

1- <u>Pour ce qui est le CONTENU de la Vérité de Foi :</u>	il se trouve dans l'Écriture , de façon « constitutive » ¹⁷ ,	et dans la Tradition , de manière « explicative ».
2- <u>Pour ce qui concerne la PRAXIS, la morale :</u>	l'Écriture comme la Tradition sont toutes deux « constitutives ».	

→ L'Écriture est suffisante pour le contenu constitutif de la Foi (Congar). Pour les formes (*praxis*), la Tradition est nécessaire.

→ La Foi se trouve totalement dans l'Écriture, et de nouveau toute dans la Tradition.

→ La praxis est *partim* dans l'Écriture, et *partim* dans la Tradition (ainsi, la forme des sacrements, par exemple).

De là le cœur de tout DV :

DV 9 : « La sainte Tradition et la Sainte Ecriture sont donc **liées** et **communiquent étroitement** entre elles. Car toutes deux, **jailissant d'une source divine identique**, ne forment pour ainsi dire qu'**un tout** et tendent à **une même fin**.

En effet, la Sainte Ecriture est la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la sainte Tradition, elle porte la parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit-Saint aux apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité :

IL EN RÉSULTE QUE L'ÉGLISE NE TIRE PAS DE LA SEULE ÉCRITURE SAINTE SA CERTITUDE SUR TOUS LES POINTS DE LA RÉVÉLATION. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect »

→ La Tradition est donc un critère herméneutique, explicatif.

a) Ecriture et Tradition jaillissent d'une seule source (pas deux sources). Nb : le latin *fonte* est évité pour ne pas relancé la polémique des 2 sources de la Révélation.

b) elles ont une fin unique, et forment « un unique dépôt sacré de la parole de Dieu » (DV 10). « Cette sainte Tradition et la Sainte Ecriture de l'un et l'autre Testament sont donc comme un miroir où l'Eglise en son cheminement terrestre contemple Dieu » (DV 7)

c) « l'Eglise ne tire pas de la seule Ecriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation »¹⁸. Cette phrase montre l'apport criteriologique décisif qu'opère la Tradition.

d) le moyen terme (commun) est la personne de **l'Esprit Saint**, qui modèle l'une et l'autre.

→ c'est donc un modèle profondément dynamique qui unit E et T : l'E elle-même a été canonisée par la T, elles sont « liées » et « communiquent étroitement ». Nous ne sommes plus dans le schéma binaire de Trente. Le moyen terme est l'Esprit (cité 3 fois dans la phrase centrale de DV 9)

• **DV 9 : la Tradition transmet intégralement la Parole de Dieu.**

Le principe protestant est la « *Sola Scriptura* ». Le principe catholique n'est pas la Tradition, comme le disent les protestants, mais « l'Écriture dans l'Église », l'Évangile vivant dans l'Église : « la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et, par l'Église, dans le monde » (DV.8)

DV 8 : « l'Eglise perpétue
 - dans sa doctrine,
 - sa vie
 - et son culte
 et elle transmet à chaque génération,
 - tout ce qu'elle est elle-même,
 - tout ce qu'elle croit. »

- dans sa doctrine : le Credo, les définitions conciliaires, les Pères, la tradition théologique...

- sa vie : le témoignage des chrétiens, la mission évangélisatrice, la diakonia dans le monde...

¹⁷ A comprendre dans le sens d'une Constitution, d'un texte fondateur, comprenant les principes. Attention, le terme n'est pas dans DV.

¹⁸ L'Écriture, âme de la théologie.

- et son culte : *lex orandi, lex credendi*.

DV 8 : « Dieu, qui parla jadis, ne cesse de converser avec l'Épouse de son Fils bien-aimé, et l'Esprit-Saint , **par qui la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et, par l'Église**, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en eux avec toute sa richesse »

→ L'Église est ainsi *médiation* de l'Évangile dans le monde. DV 9 prépare (face au protestant) DV 10 sur le Magistère : l'unique dépôt de la Foi, constitué de l'Écriture et de la Tradition, a été confié à l'Église toute entière, non qu'elle en soit l'interprète officiel – ce qui revient au seul Magistère – mais bien parce qu'elle en vit.

→ enfin DV 8 sur la Tradition met en relief son importance face à l'Écriture :

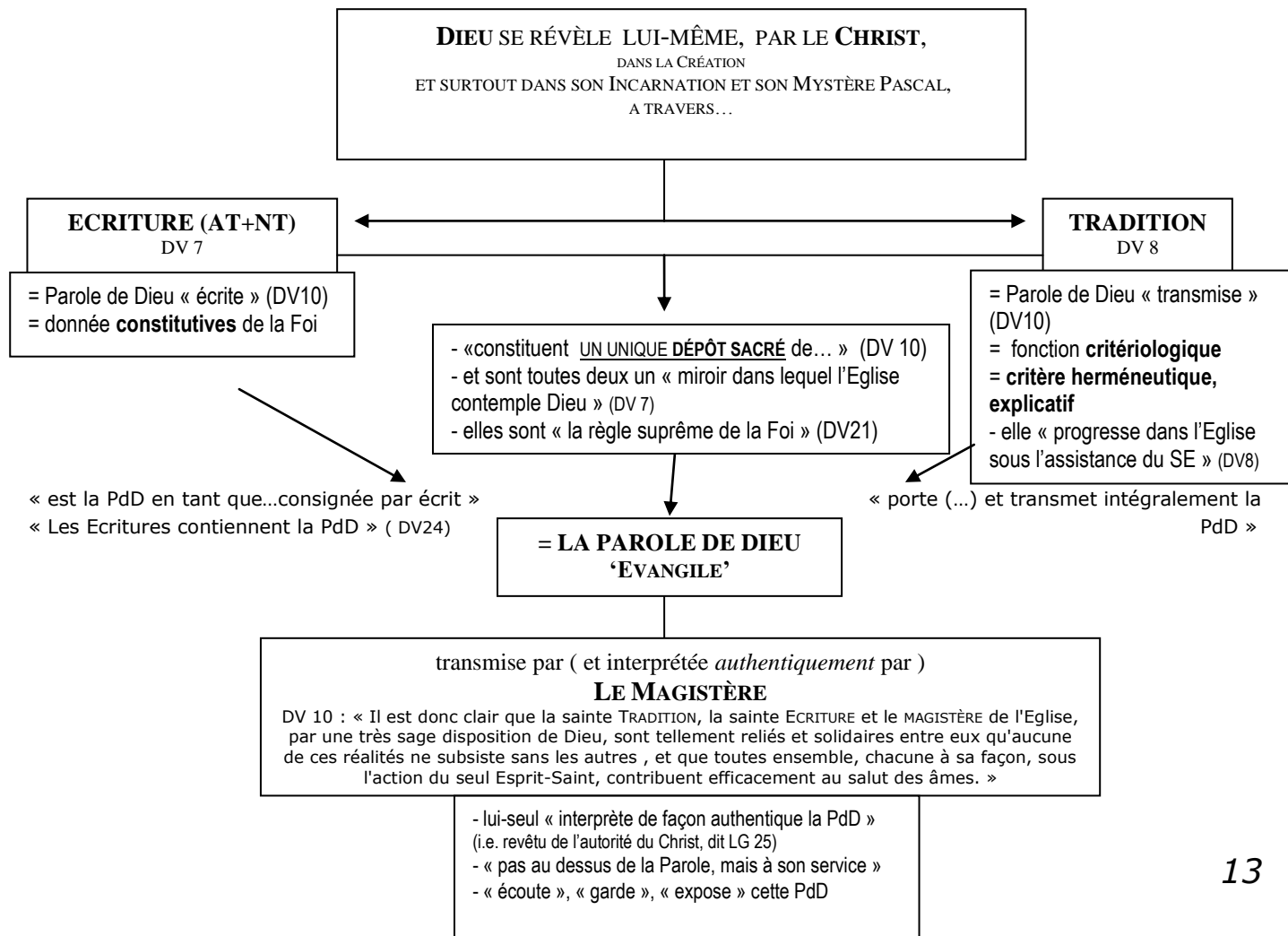
1. C'est par la Tradition que nous connaissons le canon des livres inspirés.
2. C'est par elle que l'Écriture est comprise plus parfaitement
3. C'est par elle que l'Écriture ne cesse d'être actualisée

• **DV 10 : le Magistère a la fonction d'interpréter « authentiquement » la Parole de Dieu.**

DV 10 : « La charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu, écrite ou transmise (8), a été confiée au seul magistère vivant de l'Église (9) dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ. Pourtant, ce magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu, mais il la sert, n'enseignant que ce qui fut transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu. »

→ S'il revient au Magistère d'être l'interprète authentique, c'est parce qu'il est **croyant**. Avec l'assistance de l'Esprit, il écoute avec amour la Parole (// Marie), la garde saintement, l'expose fidèlement

↪ Récapitulons... :



la THÉOLOGIE, intermédiaire entre Magistère et Peuple de Dieu.
(Cf. CTI 1976, « Magistère et théologie »)

**PEUPLE
DE DIEU**

Ainsi, « l'Eglise ne tire pas de la seule Ecriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation » (DV 9)

● **Nb : comment Dieu agit-il dans l'Histoire ? 3 types de causes, par lesquelles Dieu déploie sa Providence.**

1 - par les causes secondes (la responsabilité est dans l'agent second : responsabilité propre.)

2 - par les causes instrumentales. (la responsabilité est dans la cause principale : Dieu pour les sacrements) (l'Incarnation est cause instrumentale conjointe. Les sacrements sont causes instrumentales séparés. La grâce est aussi causée instrumentalement par Dieu, mais elle concerne les 3 domaines de causalité) (nb : tout est signe de Dieu (les personnes, les paysages...), mais tous ne communiquent pas la grâce...)

3 - par cause directe (sans médiations. Ex : la résurrection. Jésus est notre résurrection, sans médiation)

les miracles regroupent les 3 types de causes. Mais pour canoniser qq'un par exemple, il faut des causes instrumentales ou directe (sans médiation. Qch qui échappe à l'explication)

CH 3 – L'INSPIRATION ET L'INTERPRETATION DE L'ECRIURE

● **Historique : « inspiration », « auteur » et « vrais auteurs ».**

- L'originalité de *Dei Filius* (Vatican I) était de dire que Dieu est « auteur », et parle d' « inspiration ». Suivent alors deux encycliques importantes :

- Léon XIII : *Providentissimus Deus* (PrD) (1893). Elle fait une explication psychologique de ce qu'est l'inspiration divine. 3 influences de Dieu : dans l'intelligence de l'hagiographe, dans la volonté, et contribue à la relation. (Nb : et pour autant *inerrance*)

- Pie XII : *Divino Afflante Spiritu* (DAS) (1943). Tenir compte des « genres littéraires ». (+Autorisation de traduire directement les textes originaux.)

DV 11 : « Les livres (...) , rédigés sous l'inspiration de l'Esprit Saint (...) ont Dieu pour **auteur** (...)

En vue de composer ces livres sacrés, Dieu a choisi des hommes auxquels il eut recours dans le plein usage de leurs facultés et de leurs moyens (D.A.S), pour que, lui-même agissant **en** eux et **par** eux (Vat.I), ils missent par écrit, en **vrais auteurs**, tout ce qui était conforme à son désir, et cela seulement (PrD). »

Cette qualification des auteurs bibliques comme « vrais » souligne l'aspect humain et littéraire

→ Comment peut-il y avoir 2 auteurs en mêmes temps ? Voilà la question clé de l'époque. 3 hypothèses :

0 - Dieu est cause principale et l'homme est cause instrumentale ? cela réduit trop la causalité de l'hagiographe.

L'Eucharistie par exemple. Hypothèse non retenue.

1 - hypothèse de Pierre Benoît (Ecole de Jérusalem) : ThA met dans la prophétie le charisme individuel de l'inspiration.

2 - Rahner : la Bible est livre de l'Eglise primitive, l'objectivation de la foi de l'Eglise primitive. L'Eglise primitive a reconnu dans ces livres ses fondamentaux, sa norme non normée. L'Eglise apostolique est la norme fondamentale de l'Eglise.

3 - Allonso Sheoel (?)

● **L'innérence de la doctrine de salut.**

DV 11 : « Dès lors, puisque toutes les assertions des auteurs inspirés ou hagiographes doivent être tenues pour assertions de l'Esprit-Saint, il faut déclarer que les livres de l'Ecriture enseignent fermement, fidèlement et **sans erreur** la vérité que Dieu **en vue de notre salut** a voulu voir consignée dans les Lettres sacrées »

L'innérence est réelle mais liée à ce qui touche au salut. (pas scientifique, géographique, historique, etc...).

• **DV 12** : la clé d'interprétation d'un texte est de le lire dans le même esprit : « la Sainte Ecriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger »

1- interroger le lettre : « il faut que l'interprète de la Sainte Ecriture, pour voir clairement ce que Dieu lui-même a voulu nous communiquer, cherche avec attention *ce que les hagiographes ont vraiment voulu dire* et ce qu'il a plu à Dieu de faire passer par leurs paroles. »

2- rentrer dans le même esprit : « la Sainte Ecriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger » → pour cela « prendre en considération :

1. le contenu et *l'unité* de toute l'écriture
2. la *Tradition* vivante
3. *l'analogie* de la Foi »

→ les **4 sens** de l'écriture :

<i>Lettera gesta docet</i>	la lettre enseigne les faits	
<i>Quid credas alegoria</i>	l'allégorie ce que tu dois croire	foi
<i>Moralis quid agas</i>	la morale selon laquelle tu dois agir	charité
<i>Quid speres anagogia</i>	l'analogie selon laquelle tu dois espérer	espérance

1. - part du texte littéral

2.3.4. - mais en fait une lecture croyante : foi, morale (charité), espérance.

→ Aujourd'hui, nous parlons des **3 sens** de l'écriture : littérale, spirituel et plein.

1 - littéral

2 - spirituel : 2.3.4

3 - plein : à travers l'Histoire de l'Eglise et de la Foi, le texte a pris plus de sens que ce qui y était écrit

(ex : « toutes les générations me diront bienheureuses... » → Immaculée Conception de Marie)

CH 4 et 5 – L'ANCIEN ET NOUVEAU TESTAMENT

• **DV 16** : « Inspirateur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a en effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit **caché** dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit **dévoilé** »

• **Un texte clé est DV 19 : l'historicité des Evangiles.**

DV 19 : « Notre sainte Mère l'Eglise a tenu et tient fermement et avec la plus grande constance, que ces quatre Evangiles, dont elle affirme sans hésiter l'historicité, transmettent fidèlement ce que Jésus le Fils de Dieu, durant sa vie parmi les hommes, a réellement **fait** et **enseigné** pour leur salut éternel, jusqu'au jour où il fut enlevé au ciel (cf. Ac 1,1-2).

En effet, ce que le Seigneur avait dit et fait, les apôtres après son Ascension le **transmirent** à leurs auditeurs avec **cette intelligence plus profonde** des choses dont eux-mêmes, instruits par les événements glorieux du Christ et éclairés par la lumière de l'Esprit de vérité (2), jouissaient. (3).

Les auteurs sacrés composèrent donc les quatre Evangiles, **choisissant** certains des nombreux éléments transmis soit oralement soit déjà par écrit, **rédigeant un résumé** des autres, ou les **expliquant** en fonction de la situation des Eglises, gardant enfin la forme d'une **prédication**, de manière à nous livrer toujours sur Jésus **des choses vraies et sincères** (4). Que ce soit, en effet, à partir de leur propre mémoire et de leurs souvenirs, ou à partir du témoignage de ceux qui "furent dès le début témoins oculaires et serviteurs de la Parole", ils composèrent leurs écrits dans le but de nous faire éprouver la "solidité" des enseignements que nous avons reçus (cf. Lc 1,2-4). »

- l'Evangile contient *actes* et *paroles* de Jésus

- les apôtres l'ont transmis avec un « plus » d'intelligence, dû à la relecture à la lumière de Pâque et du Saint Esprit¹⁹.

- les 5 actions des apôtres : choisir, résumé, expliquent, mettre en forme de Kérygme, livrer des *choses vraies et sincères* sur Jésus.

- nb : le texte ne parle pas de l'Histoire, mais de ce qui est « vrai et sincère » sur Jésus. Prise de distance avec l'histoire. non au fondamentalisme. Nous ne connaissons que les paroles et faits de Jésus à travers le prisme pascale, et un travail des évangélistes. Nous ne sommes pas une religion du livre, mais la religion de la Personne du Christ.

→ Dieu se révèle lui-même. La Parole de Dieu est le Christ. Elle est Vivante.

CH 6 – L'ECRITURE DANS LA VIE DE L'EGLISE.

• le rapport *Ecriture – Corps du Christ* (fondé sur Jn 6) est classique. L'Eglise est celle qui « écoute la Parole » (DV1), et qui dans le Magistère n'est pas « au dessus » mais « au service » de cette Parole (DV 10).

DV 21 : « L'Eglise a toujours vénéré les divines Ecritures, comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la parole de Dieu et sur celle du Corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles. »

• **L'Ecriture est « l'âme de la théologie » (DV 24)**

DV 24 : « ...que l'étude de la Sainte Ecriture soit donc pour la sacrée théologie comme son âme ».

• CONCLUSIONS :

- première fois qu'un Concile étudie de manière aussi consciente et méthodique les catégories fondamentales et primaires du christianisme : Révélation, Tradition, Inspiration.

- L' **Auteur** et la **Finalité** de la Révélation : la **Trinité**.

- La **nature** de celle-ci est décrite comme « parole » au sens biblique, ie. actualisée dans des « gestes » et « œuvres ». Les *caractères* de la Révélation sont nombreux : interpersonnelle (≠ naturelle), gratuite, sociale (= universelle mais hiérarchique), historique, incarnée, mais également doctrinale, et salvifique.

- sur le plan **œcuménique**, c'est un pas immense : sans sacrifier sa Foi, l'Eglise a trouvé un langage commun accessible à tous les chrétiens, et ce faisant écarté de nombreux malentendus.

- le texte est profondément **biblique** et donc **spirituel** (32 références bibliques dans le Ch I).

- le texte est profondément **trinitaire**. Et à partir de là, profondément **personnaliste**, car **dynamique** (les Personnes de la Trinité se donnant l'une à l'autre). Vocabulaire personnaliste : parole, conversation, dialogue, société, communication, participation, amitié, amour...

- le texte est fortement **christocentrique**. La Révélation décrite par la Constitution est vraiment Révélation chrétienne, et non une quelconque révélation de genre philosophique ou gnostique. Le Christ en est l'aurore, l'objet, le centre, le sommet, la plénitude et le signe. Il est la pierre angulaire, la clé de voute de cette cathédrale dont les deux voutes sont les deux Testaments. Tout l'ancien le prépare, l'annonce et l'attend. Tout le nouveau l'actualise, le vérifie et le proclame. L'Ecriture et la Tradition sont l'expression à travers les siècles de cet unique Mystère duquel vit l'Eglise : le Christ.

- le texte est donc enfin **ecclésial**.

¹⁹ Jn 2,22 : « Aussi, quand il ressuscita d'entre les morts, ses disciples se rappelèrent qu'il avait dit cela, et ils crurent à l'Ecriture et à la parole qu'il avait dite »

II – Constitution dogmatique LUMEN GENTIUM sur l’Eglise (1964).

Cf. G. Philips pour le commentaire de Lumen Gentium.
Cal Congar pour son Journal du Concile

- La Constitution dogmatique reprend la réflexion dogmatique là où l’avait laissé Vat.II, avec *Pastor Aeternus*, qui n’avait abordé que le statut du pape. Cf. titre du ch.3
- Reprise des thèmes de l’Eglise comme « société parfaite » (= autonome) , et comme « corps mystique » du Christ.
- Avant Vatican II, il n’y avait pas d’ecclésiologie dogmatique. On peut dire que c’est une discipline qui est née récemment suite à LG.

- PLAN : Le premier schéma de rédaction :

1 – la hiérarchie

2 – le Peuple de Dieu

3 – les laïcs

(Les chapitres sur le Mystère de l’Eglise, sur la sainteté et sur les religieux étaient absents.)

(Un schéma autonome sur la Vierge Marie avait été rédigé.)

Schéma définitif : le Ch 2 (Peuple de Dieu) permet d’inclure les suivants (hiérarchie et laïcs) et de ne pas opposer hiérarchie et d’autre part peuple de Dieu comme laïcs.

1- l’Eglise comme mystère

2- peuple de Dieu

3- la hiérarchie (épiscopat)

(→ ex 1)

4- les laïcs

(5- appel universel à la sainteté dans l’Eglise)

(→ place de ce ch.5 peu logique...)

6- les religieux

7- l’eschatologie de l’Eglise

8- Marie

- Deux tendances ecclésiologiques que l’on retrouve toutes deux dans LG :

1. « Ecclésiologie de communion », qui rappelle plus le premier millénaire : On parle alors de communion entre les Eglises et de communion avec l’Eglise qui est à Rome et avec son pasteur.

2. « Ecclésiologie de l’Eglise universelle » (Congar). Vision universaliste de l’Eglise, du 2nd millénaire.

C’est la première qui prime cependant (Ecclésiologie de communion), la 2nde plutôt dans GS. LG éclaire donc l’Eglise à la lumière de cette ecclésiologie, de vision biblique et patristique. Cette ecclésiologie de communion s’exprime notamment par le terme « **Communio hiérarchique** », qui est une formule nouvelle.

LG 21 : « La consécration épiscopale, en même temps que la charge de sanctifier, confère aussi des charges d’enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s’exercer que dans la **communio hiérarchique** avec le chef du collège et ses membres.» + LG 22.

Les deux termes semblent s’opposer. La communion se comprenait toujours d’abord dans un sens horizontal (entre laïcs, entre évêques...) . Cela a été difficile à penser en pratique.

CH 1 – LE MYSTERE DE L’EGLISE

- Le chapitre I sur le mystère permet de comprendre l’ensemble et l’unité de la constitution dogmatique sur l’Eglise.

Lumen Gentium part de Vatican I, mais elle met l’Eglise dans une vision plus large. Une lecture biblique et patristique est faite de l’ecclésiologie. Le premier traité de l’Eglise en tant que tel est un traité juridique du 14^{ème} siècle. Avant cette période il y avait une ecclésiologie implicite que l’on trouve tout particulièrement dans la liturgie : *Lex Orandi, lex credendi*²⁰.

²⁰ Cf. LG 21 qui s’appuie sur des textes liturgiques pour parler de l’épiscopat.

- C'est le Christ qui est « lumière des nations ».

• L'Eglise est « mystère », non pas d'abord dans le sens des mystères de la Foi, mais dans le sens paulinien : « dessein salvifique de Dieu pour le monde »²¹. Et en ce sens seulement « *sacramentum* » (Lubac, Rahner...).

• LG 1 : sacrement – signe – moyen

« L'Eglise étant, dans le Christ, *en quelque sorte* le sacrement, c'est-à-dire à la fois le *signe* et le *moyen* de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain... »

- « en quelque sorte le sacrement » de l'union avec Dieu :
 - comme « signe » de cette union : caractère symbolique de la présence du Christ.
 - comme « moyen » : caractère efficace et communicatif.

- Saint Thomas parle des sacrements comme des *causes signifiantes*. Poussant l'analogie, la « *res sacramenti* » en serait l'union intime avec Dieu, l'unité du genre humain, la fraternité. L'Eglise a pour but l'union intime avec Dieu, c'est-à-dire la filiation et l'unité de tout le genre humain, c'est-à-dire la fraternité. Le Fils nous fait fils du Père et nous fait être frères dans cette unique filiation divine.

→ Insistance sur l'Eglise sacrement (*veluti sacramentum*). Cette association de l'Eglise et du terme « sacrement » n'est pas nouvelle, mais elle est mise ici en lumière de manière toute particulière. Déjà saint Cyprien, et saint Augustin avaient parlé de l'Eglise comme sacrement de manière analogique.

Nb : Dans Vatican II, on retrouve plusieurs fois cette expression :

Sacrosanctum Concilium 5 - Car c'est du côté du Christ endormi sur la croix qu'est né "**l'admirable sacrement** de l'Eglise tout entière".

Sacrosanctum Concilium 26 - Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Eglise, qui est "**le sacrement de l'unité**", c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des évêques.

Lumen Gentium 48 - : Le Christ élevé de terre a tiré à lui tous les hommes (cf. Jn 12,32 grec) ; ressuscité des morts (cf. Rm 6,9), il a envoyé sur ses apôtres son Esprit de vie et par lui a constitué son Corps, qui est l'Eglise, comme le **sacrement universel du salut**

Gaudium et Spes 42 - L'Eglise reconnaît aussi tout ce qui est bon dans le dynamisme social d'aujourd'hui, en particulier le mouvement vers l'unité, les progrès d'une saine socialisation et de la solidarité au plan civique et économique. En effet, promouvoir l'unité s'harmonise avec la mission profonde de l'Eglise, puisqu'elle est "dans le Christ, **comme le sacrement**, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu, et de l'unité de tout le genre humain". Citation directe de Lumen Gentium 1.

Ad Gentes 1 - Envoyée par Dieu aux païens pour être "**le sacrement universel du salut**", l'Eglise, en vertu des exigences intimes de sa propre catholicité et obéissant au commandement de son fondateur Mc 16,16, est tendue de tout son effort vers la prédication de l'Evangile à tous les hommes.

• LG 2-4 : l'Eglise procède de la Trinité

1 – le Père, dont le dessein est de sauver tous les hommes. (LG 2)

« Et tous ceux qui croient au Christ, il a voulu les appeler à former la sainte Eglise qui,

1. annoncée en figure dès l'origine du monde,
2. merveilleusement préparée dans l'histoire du peuple d'Israël et dans l'ancienne Alliance(1),
3. établie enfin dans ces temps qui sont les derniers,
4. s'est manifestée grâce à l'effusion de l'Esprit-Saint
5. et, au terme des siècles, se consommera dans la gloire. »

→ souci de récapituler en elle tous les hommes « depuis Abel le juste, jusqu'au dernier élu » (expression patristique).

→ Elle est donc dans cette perspective l'Eglise universelle, pas seulement l'Eglise historique. Elle est synonyme du *dessein salvifique de Dieu le Père depuis la Création du monde*.

2 – le Fils concentre, inaugure, accomplit, révèle et effectue ce dessein du Père. (LG 3)

²¹ Eph 1,6 ; 3,3s ; Col. 1,26s.

- rappel de la centralité du Christ.
- rappel du côté transpercé, d'où naît l'Église, et les sacrements (Baptême et Eucharistie, dit ThA).

> Question 1 : Quand Jésus fonde-t-il l'Église ?

La CTI écrit en 1985 un document sur la fondation de l'Église : « *Thèmes choisis d'ecclésiologie* ». Elle parle de 10 moments que l'on doit prendre en compte pour cette fondation (les prophéties de l'AT, le nom de Pierre, la Cène, la restauration de la Cté, la rupture définitive avec le judaïsme, la Pentecôte...) : aucun des 10 ne peut être absolutisé. La fondation de l'Église est « processuelle » ²².

> Question 2 : Jésus voulait-il fonder l'Église ?

Jésus a créé un mouvement, qui ne voulait pas faire autre chose que le judaïsme, mais porter le judaïsme à la plénitude : un mouvement interne de renouvellement. Après Pâques encore, ils allaient dans les synagogues. L'Église est la continuation du mouvement que Jésus a créé.

En 1986, document de la CTI sur la *conscience* de Jésus. Se développe le lien entre la conscience de Jésus et la création de l'Église. Pour réaliser sa mission salvifique, Jésus a voulu réunir autour de lui des disciples. Il est donc nécessaire de préciser que Jésus a voulu fonder l'Église. Il convient de tenir compte de l'expression « ecclésiologie implicite » de Jésus , convoquant tous les hommes dans l'unique famille de Dieu. (≠ Loisy : le Christ a fondé le Règne, puis est venu l'Église...)

3 – « L'Esprit Saint qui habite dans l'Église, et dans le cœur des fidèles » (LG 4)

- *Spiritus in Ecclesia*.
- fonctions multiples : sanctifier, prie, témoigne, introduit dans la vérité toute entière, unifie dans la communion et le service, pourvoit de dons diverses, dirige, donne vie, lumière, vérité, liberté, communion, force...

• LG 5-6 : métaphores bibliques de l'Église : « Règne de Dieu »

« Aussi l'Église, pourvue des dons de son fondateur, et fidèlement appliquée à garder ses préceptes de charité, d'humilité et d'abnégation, reçoit mission d'annoncer le royaume du Christ et de Dieu et de l'instaurer dans toutes les nations, formant de ce royaume le *germe* et le *commencement* sur la terre. Cependant, tandis que peu à peu elle s'accroît, elle-même aspire à l'achèvement de ce royaume, espérant de toutes ses forces et appelant de ses vœux l'heure où elle sera, dans la gloire, réunie à son Roi. »

• LG 7-8 : à la lumière du mystère christologique : rapport entre le Christ et l'Église.

- 1. l'Église est « corps du Christ »** (// Encyclique *Mystici Corporis*, de Pie XII, 1943 qui dit que l'Église catholique est le corps du Christ. Vatican II dira que l'unique Église du Christ subsiste dans l'Église catholique)
- 2. l'Église est « Épouse du Christ »** (il s'agit là de redimensionner l'Église et d'en souligner l'altérité avec le Christ).

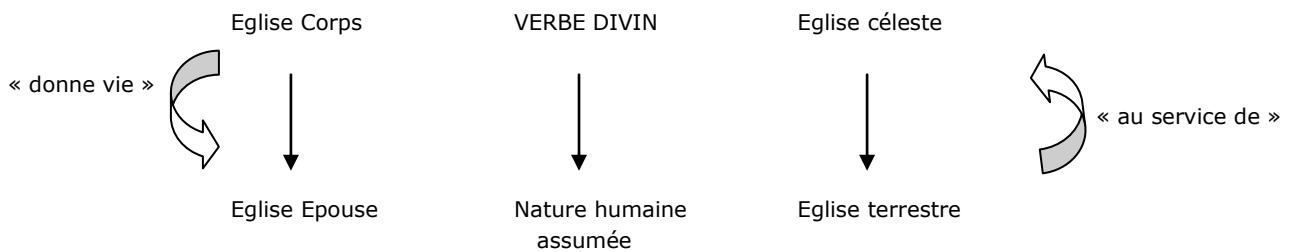
→ **LG 8** : « l'Église sainte, communauté de foi, d'espérance et de charité »

- Église visible et invisible, qui ne forme qu'une seule Église mais « une seule réalité complexe », et qui donc « entretient un rapport de similitude avec le mystère du Verbe incarné » :

²² « Pour réaliser sa mission salvatrice, Jésus a voulu rassembler les hommes en vue du Royaume et les convoquer autour de lui. En vue de ce dessein, Jésus a posé des actes concrets dont la seule interprétation possible, pris dans leur ensemble, est la préparation de l'Église qui sera constituée définitivement lors des événements de Pâques et de la Pentecôte. Il est donc nécessaire de dire que Jésus a voulu fonder l'Église. » (document 1986)

« L'Eglise de la terre [et céleste] constituent au contraire une seule réalité complexe, faite d'un élément humain et d'un élément divin étroitement liés. C'est pourquoi, en vertu d'une analogie qui n'est pas sans valeur, elle entretient un rapport de similitude avec le mystère du Verbe incarné. Tout comme en effet la nature [humaine] prise par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même le tout social que constitue l'Eglise est au service de l'Esprit du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du corps. (Ep 4,16) »

Le Rapport de similitude est le suivant :



- le texte reprenant l'image de l'épouse :

LG 8 : Le Christ aime l'Eglise comme son épouse, se faisant le modèle de l'époux qui aime son épouse comme son propre corps (cf. Ep 5,25-28). Quant à l'Eglise elle est soumise à son chef (Ib. 23-24). "Puisqu'en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité" (Col 2,9), il emplit de ses dons divins l'Eglise qui est son corps et sa plénitude (cf. Ep 1,22-23) pour qu'elle tende et parvienne à la plénitude totale de Dieu (cf. Ep 3,19).

- De plus, en LG 8 se trouve le fameux « **subsistit in** » :

LG 8 : Cette Eglise comme société constituée et organisée en ce monde, c'est (*subsistit in*) dans l'Eglise catholique qu'elle se trouve gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Eglise du Christ, appellent par eux-mêmes l'unité catholique.

La traduction française de ce passage n'est pas la meilleure. Cf. commentaire de Walter KASPER sur le « *subsistit in* ». L'Eglise catholique est celle qui a les moyens pléniers de salut, mais d'autres réalités ont des éléments de ce salut. CONGAR en 1937 avait déjà utilisé l'expression « quelques éléments » reprenant une expression de Calvin qui parlait de « quelques vestiges ».

CH II – L'ÉGLISE, PEUPLE DE DIEU.

Il s'agit d'insister que le sens de l'Eglise – Sacrement est d'être le « Peuple de Dieu » (expression évitée car employée par Luther pour qualifier l'Eglise). Les métaphores de l'Eglise « peuple de Dieu » permettent de dépasser :

- les catégories d' Eglise « société parfaite » ou « corps du Christ », catégories présentes dans l'ecclésiologie de Vatican II.
- la dichotomie clergé – laïcs
- la dichotomie Eglise – Israël

LG 9-12 : LE « NOUVEAU PEUPLE DE DIEU »

- l'Eglise est qualifiée de « peuple messianique » avec :

- comme chef : le Christ
- comme condition : l'égalité de tous les enfants de Dieu – « dignité et liberté »
- comme loi : la Charité
- comme fin : le Règne de Dieu

- elle est convoquée et constituée par Dieu afin d'être « pour tous et chacun le sacrement visible de cette unité salutaire »

• **LG 10 : le peuple de Dieu est peuple « sacerdotal »**

« Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, **tout en différant entre eux selon leur essence et non selon leur degré**, sont cependant **ordonnés l'un à l'autre**: l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ. »

Notons :

1 - rappel le primat de la liturgie comme « source et sommet » (SC 10)

2 - souligne le sacerdoce commun, face au sacerdoce ministériel, qui est « *potestas sacra* » (puissance sacramentelle) en soulignant la différence.

3 - Dans le Nouveau Testament, le terme « sacerdoce » est réservé aux *baptisés*. Il n'est pas employé pour désigner les prêtres. Ce n'est que plus tard qu'il va aussi désigner les ministres *ordonnés pour un service*. Si le Nouveau Testament ne parle pas du sacerdoce pour les prêtres, c'est parce qu'un seul est celui qui assume le sacerdoce, *un seul est le médiateur : le Christ*. Cf. épître aux Hébreux. Nous assumons le sacerdoce dans l'unique sacerdoce du Christ, dans l'unique médiation assumée par le Christ. La vie tout entière de chaque baptisé est sacerdotale pour le Nouveau Testament car elle est comprise dans l'unique sacerdoce, l'unique médiation du Christ.

4 - La différence n'est pas graduelle, mais essentielle. La différence graduelle est visible à l'intérieur même de ceux qui ont reçu le sacrement de l'ordre : diaconat, presbytérat, épiscopat.

5 - Le sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce commun. Il n'y a pas plus de dignité dans le sacerdoce ministériel, mais en revanche, il y a plus de service. Cf. *Lumen Gentium* 32 sur la dignité par rapport au baptême.

6 - Vatican II parle du prêtre (et de l'évêque) comme celui qui agit *in persona Christi capitis* et comme celui qui a la *potestas sacra*. Il est intéressant de noter que le concile a peu parlé des prêtres, surtout de l'épiscopat et du laïcat.

• **LG 11 : les sacrements**

Notons :

1 - le sacrement de Pénitence - 2 fruits : (le pardon des péchés) + la réconciliation avec l'Eglise, (nouveau)

2 - le mariage : la famille est « **Eglise domestique** » (Jn Chrysostome : *fiat domus ecclesia*)

• **LG 12 : la « fonction prophétique » du « Peuple saint », et le « SENSUS FIDEI ».**

« **L'ensemble des fidèles**, ayant l'onction qui vient du Saint (1Jn 2,20; 1Jn 2,27), **ne peut se tromper dans la foi** ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste par le moyen du **sens surnaturel de foi** qui est **celui du peuple tout entier**, lorsque , "des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs" elle apporte aux **vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel**. Grâce en effet à **ce sens de la foi** qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité, et **sous la conduite du magistère sacré**, qui permet, si on obéit fidèlement, de recevoir non plus une parole humaine, mais véritablement la parole de Dieu (1Th2,13), le peuple de Dieu s'attache **indéfectiblement** à la foi transmise aux saints une fois pour toutes (Jud 1,3), il y pénètre plus profondément en **l'interprétant comme il faut et dans sa vie la met plus parfaitement en oeuvre**. »

- Le peuple est « sujet » de l'Eglise, et non seulement « membre »

- le « **Peuple saint** » : Développement sur l'Eglise sainte et qui a en son sein des pécheurs. On pourrait dire que l'Eglise est pécheresse, même si elle est sainte. Elle est « *Casta Meretrix* » (St Ambroise), une prostituée chaste. Cf. articles ou ouvrages sur ce thème : Congar, Balthasar, Rahner et Ratzinger (*Noire mais belle*). L'Eglise comme Mère est sainte, comme fraternité, comme

convocation, elle est pécheresse. L'Eglise est en pèlerinage et elle chemine vers sa sainteté définitive (cf. chapitres V et VII de Lumen Gentium).

Lumen Gentium 8 : Mais tandis que le Christ saint, innocent, sans tache (*He 7,26*) n'a pas connu le péché (*2Co 5,21*), venant seulement expier les péchés du peuple (cf. *He 2,17*), l'Eglise, elle, qui enferme des pécheurs dans son propre sein, est donc à la fois sainte et appelée à se purifier et poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement

- Conditions du « SENSUS FIDEI » :

- 1 - sujet : Eglise entière (le peuple des fidèles tout entier, *des évêques aux derniers des fidèles, ...*)
- 2 - objet : les vérités concernant la foi et les mœurs (l'infailibilité concerne ici la foi, et concernera l'enseignement du pape et des évêques au LG 25).
- 3 - unanimité : consentement universel.
- 4 - « sous la conduite du magistère sacré »

- Nb : sur le discernement des charismes...

« les **dons extraordinaires** ne doivent pas être témérairement recherchés ; ce n'est pas de ce côté qu'il faut espérer présomptueusement le fruit des oeuvres apostoliques ; **c'est à ceux qui ont la charge de l'Eglise de porter un jugement sur l'authenticité de ces dons et sur leur usage bien entendu.** C'est à eux qu'il convient spécialement, non pas d'éteindre l'Esprit, mais de **tout éprouver pour retenir ce qui est bon** (cf. 1Th 5,12; 1Th 5,19-21). »

LA CATHOLICITE : UNIVERSALITE ET DIVERSES FORMES D'APPARTENANCE

• **LG 13 – universalité de l'Eglise**

- Le Christ comme Roi des nations, dont toutes les richesses appartiennent à son corps.

« L'Eglise (...) favorise et assume pour autant qu'elles sont bonnes, toutes les qualités, les richesses et les mœurs des peuples, et en les assumant, **elle les purifie, les fortifie et les élève** [*gratia sanans, elevans, consumans*]. »

« Ce caractère d'universalité qui brille sur le peuple de Dieu est un don du Seigneur lui-même, grâce auquel l'Eglise catholique, efficacement et perpétuellement, tend à récapituler l'humanité entière avec tout ce qu'elle comporte de biens sous le Christ chef, dans l'unité de son Esprit (10). »

- lien entre l'Eglise universelle et les Eglises particulières :

« En vertu de cette catholicité, **chacune des parties apporte aux autres et à l'Eglise tout entière, le bénéfice de ses propres dons**, en sorte que le tout et chacune des parties s'accroissent par un échange mutuel universel et par un effort commun vers une plénitude dans l'unité. »

« C'est pourquoi encore il existe légitimement, au sein de la communion de l'Eglise, des **Eglises particulières** jouissant de leurs traditions propres - sans préjudice du primat de la Chaire de Pierre qui préside au rassemblement universel de la charité(11)garantit les légitimes diversités et veille en même temps à ce que, loin de porter préjudice à l'unité, les particularités, au contraire, lui soient profitables. »

• **LG 14 - Qui fait partie de l'Eglise ?**

→ LG 14 à 16 / structure concentrique : catholiques – chrétiens – juifs – musulmans – non croyants – désespérés.

• **catholiques** : 3 critères de Bellarmin :

- la Profession de Foi (*symbolicum*)
 - les sacrements (*liturgicum*)
 - la communion visible avec le Pape et les évêques (*jerarquicum vel communionis*)
- > ces 2 premiers constituent et fondent l'Eglise.

- + critère d'Augustin (pour dépasser cette seule vision 'sociétaire' visible de l'Eglise)
 - l'appartenance «de cœur » et pas seulement « de corps ».

« Sont incorporés pleinement à la société qu'est l'Eglise ceux qui, ayant l'Esprit du Christ, acceptent intégralement son organisation et tous les moyens de salut institués en elle, et qui, en outre, grâce aux liens constitués par la profession de foi, les sacrements, le gouvernement et la communion ecclésiastique, sont unis, dans l'ensemble visible de l'Eglise, avec le Christ qui la dirige par le Souverain Pontife et les évêques.

L'incorporation à l'Eglise, cependant, n'assure pas le salut pour celui qui, faute de persévérer dans la charité, reste bien "de corps" au sein de l'Eglise, mais non "de cœur"(12). »

En revanche...

« C'est pourquoi ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Eglise catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, ceux-là ne pourraient pas être sauvés. »

• LG 15 – autres chrétiens

Ne possèdent pas « l'intégralité » de la Foi, ou ne conservent pas « l'unité de la communion » avec le successeur de Pierre. Mais cependant *liens d'unité* :

- le Baptême
- la Sainte Ecriture
- certains autres sacrements (Eucharistie, épiscopat...)
- la piété envers Marie
- la communion de prière.

Nécessité d'une purification des catholiques... : « A cette fin, l'Eglise notre Mère ne cesse de prier, d'espérer et d'agir, exhortant ses fils à se purifier et à se renouveler pour que le signe du Christ resplendisse avec plus de clarté sur le visage de l'Eglise. »

• LG 16 – « ceux qui n'ont pas encore reçu l'Évangile sont ordonnés de diverses manières au peuple de Dieu »

→ ceux qui sont « ordonnés » au peuple de Dieu :

- Israël, héritier des promesses et de l'Alliance, « peuple très aimé selon l'élection », « car les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance ».

- les musulmans...
- tous les hommes : conditions :
 1. « ignorent l'Évangile du Christ (et son Eglise) sans faute de leur part » / « sans faute de leur part ne sont pas encore parvenus à la connaissance explicite de Dieu »
 2. « cherche Dieu d'un cœur sincère »
 3. morale : s'efforce de suivre « ce que dicte leur conscience »
 4. une « vie droite » (« non sans le secours de la grâce »).

« A ceux-là mêmes qui, sans faute de leur part, ne sont pas encore parvenus à une connaissance expresse de Dieu, mais travaillent, non sans la grâce divine, à avoir **une vie droite**, la divine Providence **ne refuse pas les secours nécessaires à leur salut**. En effet, **tout ce qui, chez eux, peut se trouver de bon et de vrai, l'Eglise le considère comme une préparation évangélique**(20) et comme un don de Celui qui illumine tout homme pour que, finalement, il ait la vie.

Bien souvent, malheureusement, les hommes, trompés par le malin, se sont égarés dans leurs raisonnements, ils ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge, en servant la créature de préférence au Créateur (cf. Rm 1,25) ou bien vivant et mourant sans Dieu en ce monde, ils sont exposés aux extrémités du **désespoir**. C'est pourquoi l'Eglise, soucieuse de la gloire de Dieu et du salut de tous ces hommes, se souvenant du commandement du Seigneur: "Prêchez l'Évangile à toutes créatures" (Mc 16,16), met tout son soin à encourager et soutenir les missions »

• LG 17 : le nouveau sens de la mission

- Double but de la mission :

1. l'annonce de l'Évangile
2. la constitution de l'Église.

- Reprise de 3 verbes de LG 13 sur la présence de semence du Verbe (germes / préparations évangéliques) dans les Cultures, à évangéliser :

« Son activité n'a qu'un but: tout ce qu'il y a de **germes** de bien dans le cœur et la pensée des hommes ou dans leurs rites propres et leur culture, non seulement ne pas le laisser perdre, mais le **guérir, l'élever, l'achever** pour la gloire de Dieu, la confusion du démon et le bonheur de l'homme. »

CH III – LA CONSTITUTION HIERARCHIQUE DE L'ÉGLISE ET SPECIALEMENT L'ÉPISCOPAT

- continuation de Vatican I, *Pastor Aeternus*. Premier document sur l'épiscopat.

« Ce saint Concile, s'engageant sur les traces du premier Concile du Vatican, enseigne avec lui et déclare que Jésus-Christ, Pasteur éternel, a édifié la sainte Église en envoyant ses apôtres, comme lui-même avait été envoyé par le Père (cf. *Jn 20,21*) ; il a voulu que **les successeurs de ces apôtres, c'est-à-dire les évêques**, soient dans l'Église, pasteurs jusqu'à la consommation des siècles. »

• Cependant, le débat est porté plus avant en précisant que la juridiction et l'infaillibilité papale ne nie pas ni ne compromet celles des évêques :

1. les évêques comme « Corps Collégial » (LG 18-23)

- forme de l'autorité : le point de départ est que l'autorité dans l'Église est au service des frères : « le ministres, qui disposent du pouvoir sacré, sont au service de leurs frères ».
- but de l'autorité papale : l'unité de l'Église. La finalité de l'évêque de Rome est de garder les évêques unis entre eux. C'est l'unité de la foi et de communion qui est recherchée entre les évêques en lien avec l'évêque de Rome.

« pour que l'épiscopat lui-même **soit un et indivis**, [Jésus] a mis à la tête des autres apôtres le bienheureux Pierre, et il a **institué en lui un principe et un fondement perpétuel et visible de l'unité de foi et de communion** ».

2. les Racines historiques et sacramentelles de l'épiscopat (LG 19-21)

- a / - Jésus a institué un collège de 12 apôtres, c'est-à-dire un « groupe stable ».
- b / - justification de la première étape de nomination de successeur, dans le but de continuer l'œuvre de proclamation du Royaume. « ils achèvent et affermissent l'œuvre commencée »

« C'est pourquoi **le saint Concile enseigne** (*docet*) que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux apôtres(15), comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ »

c / - justification sacramentelle : « La **consécration épiscopale** [le nouveau rituel parle d'ordination, terme plus traditionnel], en même temps que la charge de sanctifier, confère aussi des charges d'enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres »

- rappel des 3 *munera* (pluriel de *munus*, fonction), dépassant l'enseignement traditionnel des « 2 pouvoirs » des évêques : l'ordre et la juridiction (liée à la *mission canonique*).
- rappel de la nécessité de la communion hiérarchique du collège et avec le pape.

> Ce thème est nouveau. C'est la première fois que depuis la scholastique on parle de l'épiscopat comme plénitude du sacrement de l'ordre. Après la période scholastique, on percevait l'épiscopat comme une dignité²³.

3. Le « collègue » des évêques et la « COLLÉGIALITÉ » (LG 22-23)

- LG 22 (avec DV 9) est l'un des txts les plus laborieux de Vat. II

- le caractère et la nature collégiale de l'ordre épiscopal. Le chapitre III a comme centre le thème de la « collégialité ». Comme les apôtres étaient un collège, les évêques sont un collège apostolique. Ce thème de la collégialité n'est ni antique, ni traditionnel dans la théologie. Vatican II cherche à voir comment la collégialité se lie avec le primat du Pontife Romain.

1 - nouveauté : attribution d'un pouvoir suprême et plénier des évêques sur l'Eglise tout entière (comme en ont témoigné les Conciles)

2 - à condition d'être en communion avec le pape. C'est du reste lui qui convoque, préside et confirme les Conciles... → insistance : avec et sous le pape / *cum et sub Petro*. 5 x *cum* et 1 x *sub* !

3 - cette collégialité exprime « la variété et l'universalité du peuple de Dieu » ;

4 - cette union collégiale sert aussi les Eglises particulières.

1 - Mais le collège ou corps épiscopal n'a d'autorité que si on l'entend comme uni au Pontife romain a sur l'Eglise, en vertu de sa charge de Vicaire du Christ et de Pasteur de toute l'Eglise, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours exercer librement. **L'Ordre des évêques qui succède au collège apostolique dans le magistère et le gouvernement pastoral, bien mieux dans lequel se perpétue le corps apostolique, constitue, lui aussi, en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Eglise**, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain. (2)

3 - Dans la mesure où il est composé de membres nombreux, ce collège **exprime la variété** et l'universalité du peuple de Dieu.

4 - **L'unité collégiale apparaît aussi dans les relations mutuelles de chacun des évêques avec les Eglises particulières et avec l'Eglise universelle.** Le pontife romain, comme successeur de Pierre, est le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles (30). **Les évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité dans leurs Eglises particulières** (31); celles-ci sont formées à l'image de l'Eglise universelle, c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Eglise catholique une et unique (32). C'est pourquoi chaque évêque représente son Eglise, et, tous ensemble, avec le pape, représentent l'Eglise universelle dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité.

Les évêques, chacun pour sa part, placés à la tête de chacune des Eglises particulières, exercent leur autorité pastorale sur la **portion** [*portionem populi Dei / et non « partie »*] du peuple de Dieu qui leur a été confiée, et non sur les autres Eglises ou sur l'Eglise universelle. Mais, comme membres du collège épiscopal et légitimes successeurs des apôtres, chacun d'entre eux est tenu, à l'égard de l'Eglise universelle, de par l'institution et le précepte du Christ, à cette sollicitude(33) qui est, pour l'Eglise universelle, éminemment profitable, même si elle ne s'exerce pas par un acte de juridiction.

CCL :

L'Eglise est ... - Communautaire
- Collégiale
- Primatiale ²⁴

4. La fraternité horizontale entre évêques. (LG 23)

LG 23 ce texte est central pour comprendre l'Eglise comme « communion des églises ».

« Les évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité dans leurs **Eglises particulières** (31); celles-ci **sont formées à l'image de l'Eglise universelle, c'est en elles et à partir d'elles** (*in quibus et ex quibus*) **existe l'Eglise catholique une et unique** »

²³ La France a été le lieu où la réflexion sur l'épiscopat a été la plus poussée au 19^{ème} siècle notamment. A partir des Pères, on affirme à nouveau que l'épiscopat est un sacrement. Dans la *Tradition Apostolique* d'Hyppolite, on parle de l'ordination des évêques avec une prière de consécration qui est propre. L'évêque a « l'Esprit hégémonique » selon la Tradition Apostolique. Avant Vatican II, il y a donc eu un réveil de la théologie de l'épiscopat. Après le concile Vatican II, le premier rituel qui a été publié est celui des ordinations. Le mot « consécration » n'est pas dans le rituel, on parle véritablement de « l'ordination » des évêques.

²⁴ CCP !

- L'Eglise catholique n'est ni plus ni moins que la communion des églises particulières (locales, diocésaines...), parmi laquelle l'Eglise de Rome à une fonction particulière (// collège des évêques / évêque de Rome)

5. L'évêque et son ministère. (LG 24 -27)

- le ministère des évêques est un « *diakonia* » (service). Il leur est attribué par « la force de l'Esprit » dont ils sont revêtus.

Le ministère épiscopal: Cette charge, confiée par le Seigneur aux pasteurs de son peuple, est un véritable service: dans la Sainte Ecriture, il est appelé expressément "**diakonia**" ou ministère (cf. *Ac 1,17 1,25 21,19 Rm 11,13 1Tm 1,12*).

- Leur « mission canonique » a, à travers l'histoire, pris des formes diverses. Puis descriptions des 3 muneras : (l'enseignement (LG 25), la sanctification (LG 26) et le gouvernement (LG 27)

LG 25 : la fonction magistérielle.

- reprise de Vat. I sur l'infaillibilité du pape.

- les évêques sont « les hérauts de la foi » (*praecones*), et la prédication est une de leur « principales fonctions ». L'évêque est mis en référence avec les apôtres car ils ont la plénitude de la révélation. Il s'agit donc de marquer la continuité avec l'enseignement du Christ et des apôtres.

- **L'INFAILLIBILITÉ** : elle est une « promesse » faite par le Christ à toute l'Eglise.

LG 25 : « Quoique les évêques, pris un à un, ne jouissent pas de la prérogative de l'infaillibilité, cependant, lorsque, même dispersés à travers le monde, mais gardant entre eux et avec le successeur de Pierre le **lien de la communion**, ils s'accordent pour enseigner authentiquement qu'une doctrine concernant la foi et les mœurs s'impose de manière absolue, alors, c'est la doctrine du Christ **qu'infailliblement** ils expriment. »

PAPE (+ CONCILES)	Le MAGISTÈRE INFAILLIBLE EX-CATHEDRA	- appelle une « soumission religieuse (<i>obsequium religiosum</i>) de la volonté et de l'intelligence». - accueillir dans la foi comme faisant partie du dépôt révélé.	4 conditions : - le sujet = le pape - le destinataire = toute l'Eglise - l'objet = la vérité de Foi et de mœurs - la forme = « par un acte définitif » (*)
PAPE	le MAGISTÈRE AUTHENTIQUE ET ORDINAIRE (=NON « EX-CATHEDRA »)	- « soumission religieuse de la volonté et de l'intelligence » + « adhésion sincère »	L'importance en est discerné par : - « le caractère des documents, - la fréquence des thèmes - et la forme utilisée »
EVÊQUES	MAGISTÈRE INFAILLIBLE DES EVÊQUES	« les fidèles doivent se mettre en accord avec le jugement exprimé par leur évêque au nom du Christ en matière de foi et de mœurs et doivent y <i>adhérer avec une religieuse soumission de l'esprit</i> ».	4 conditions : - le sujet = les évêques, « même en étant dispersé à travers le monde » (mais en communion entre eux et avec le pape) (encore plus manifeste en cas de Concile) - le destinataire = toute l'Eglise - l'objet = la vérité de Foi et de mœurs - la forme = « par un acte définitif »

(*) : « par un acte définitif » - ajout au canon 750 du CIC²⁵ -

- le domaine de l'infaillibilité = « le dépôt de la Révélation »

- sa finalité = « conserver religieusement et exposer avec fidélité » la Révélation (écrite ou trad.)

²⁵ CANON 750 CIC - On **doit croire de foi divine** et catholique tout ce qui est contenu dans la **parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition**, c'est-à-dire dans **l'unique dépôt de la foi** confié à l'Eglise, et qui est en même temps **proposé comme divinement révélé** par le magistère **solennel** de l'Eglise ou par son magistère **ordinaire** et universel, à savoir ce qui est manifesté par la commune adhésion des fidèles sous la conduite du magistère sacré ; tous sont donc tenus d'éviter toute doctrine contraire.

- sur le caractère définitif = « les définitions sont irréformables en elles-mêmes en non en raison du consensus de l'Eglise » (*ex sese non autem ex consensu ecclesiae*). Cette question de l'infaillibilité est difficile et Vat.II la résout en donnant l'ultime parole à l'ES : « l'assentiment de l'Eglise ne peut jamais faire défaut à ces définitions *en raison de l'action même de l'Esprit Saint, par laquelle le troupeau du Christ tout entier se maintient et progresse dans l'unité de la foi* »

- sur la fonction du Magistère : il est « sous la Parole de Dieu », car les pasteurs dans leur charge « ne reçoivent aucune nouvelle révélation publique », et pour cela doivent « utiliser les moyens appropriés » pour que « à scruter soigneusement cette Révélation et à l'énoncer adéquatement »

→ Usage du mot *obsequium* = «soumission»...

<p>soumission... + de la foi</p> <p>= « ON DOIT CROIRE DE FOI DIVINE ET CATHOLIQUE... »</p>	<p>/ pape</p> <p>(mag. définitif + M O U)</p>	<p>CIC 750 - <i>On doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition, c'est-à-dire dans l'unique dépôt de la foi confié à l'Eglise, et qui est en même temps proposé comme divinement révélé par le magistère solennel de l'Eglise ou par son magistère ordinaire et universel, à savoir ce qui est manifesté par la commune adhésion des fidèles sous la conduite du magistère sacré ; tous sont donc tenus d'éviter toute doctrine contraire.</i></p> <p><i>LG 25; DV 5; DV 10; CIS 1323; CIO 598</i></p>
<p>soumission... + de l'intelligence et de la volonté</p> <p>= « SOUMISSION RELIGIEUSE DE L'INTELLIGENCE ET DE LA VOLONTE »</p>	<p>/ pour les encyclique, lettres...</p>	<p>CIC 752 - <i>Il faut accorder non pas un assentiment de foi, mais une soumission religieuse de l'intelligence et de la volonté à une doctrine que le Pontife Suprême ou le Collège des Evêques énonce en matière de foi ou de moeurs, même s'ils n'ont pas l'intention de la proclamer par un acte décisif ; les fidèles veilleront donc à éviter ce qui ne concorde pas avec cette doctrine.</i></p> <p><i>LG 25; CIS 1324; CIO 599</i></p>
<p>soumission... + religieuse de l'esprit</p> <p>= « REVERENCE RELIGIEUSE DE L'ESPRIT »</p>	<p>/ pour les évêques singulier</p>	<p>CIC 753 - <i>Les Evêques qui sont en communion avec le chef du Collège et ses membres, séparément ou réunis en conférences des Evêques ou en conciles particuliers, bien qu'ils ne jouissent pas de l'infaillibilité quand ils enseignent, sont les authentiques docteurs et maîtres de la foi des fidèles confiés à leurs soins; à ce magistère authentique de leurs Evêques, les fidèles sont tenus d'adhérer avec une révérence religieuse de l'esprit.</i></p> <p><i>LG 25; CIS 1326; CIO 600</i></p>

• *Donum veritatis* (CDF, la vocation ecclésiale du théologien, 1990) ajoute un degré :

1 - solennellement, comme contenue dans la révélation. La foi théologique. Solennel.

2 - de mode définitif (non contenu dans la révélation (embryon... *evangelium vitae*...) - fermement accepté et retenu). Définitif.

3 - non définitif - *ossequio* religieux de la volonté et de l'intelligence. Non définitif.

4 - sur les questions débattues - non irréformable - la volonté de *ossequio* et la règle. Débattu.

→ Le Magistère est le gardien de la Foi.

LG 26 : la sanctification

- l'idée centrale est que l'évêque est « l'administrateur » (*oekonomus*) sacramentel par excellence,

- L'évêque, revêtu de la plénitude du sacrement de l'Ordre, porte "la responsabilité de dispenser la grâce du sacerdoce suprême ", surtout dans l'Eucharistie, qu'il offre lui-même, ou qu'il fait offrir.

- notes encore aux Eglises locales : « Dans ces communautés, si petites et pauvres qu'elles puissent être souvent ou dispersées, le Christ est présent par la vertu de qui se constitue l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique (54). »

- importance que toute célébration dans le diocèse soit en communion et en référence avec l'évêque diocésain. Chaque curé n'est pas évêque chez lui ! « *Chaque fois que la communauté de l'autel se réalise*

en dépendance du ministère sacré de l'évêque, se manifeste le symbole de cette charité et "de cette unité du Corps mystique sans laquelle le salut n'est pas possible" ». En revanche l'évêque diocésain est partout chez lui dans son propre diocèse !

LG 27 : le gouvernement

→ rappel de leur « pouvoir sacré » :

- « exercé personnellement au nom du Christ »
- « pouvoir propre, ordinaire et immédiat » (sur son diocèse, où il est comme le pape sur l'Eglise universel « vicaire du Christ »²⁶) . il est rappelé : « La charge pastorale, c'est-à-dire le soin habituel et quotidien de leurs brebis, leur est pleinement remise ; *on ne doit pas les considérer comme les vicaires des Pontifes romains*, car ils exercent un pouvoir qui leur est propre et, en toute vérité, sont, pour les peuples qu'ils dirigent, des chefs(59). Ainsi, leur pouvoir n'est nullement effacé par le pouvoir suprême et universel; au contraire, il est affermi, renforcé et défendu par lui(60), »
- évêque « non pas pour être servi mai pour servir ». « par la prière, la prédication et l'ensemble des œuvres de charité » / conseils – exhortations – exemple

→ Synthèse entre Vatican I et Vatican II :

Souverain Pontife	Evêques
Vatican I : « droit divin »	Vatican II : « droit divin »
Vatican I : « vicaire du Christ »	Vatican II : « vicaire du Christ »
Vatican I et II : « primat du Pape »	
Vatican I : > « de juridiction »	
Vatican I et II : > « unité de foi et de communion »	
Vatican I : « pouvoir ordinaire et immédiat sur toute l'Eglise »	Vatican II : « pouvoir ordinaire et immédiat sur son Eglise diocésaine »
Vatican II : « <i>ultimatur regitur</i> »	Vatican II : « charge habituelle et quotidienne »

+ NOTE SUR LES PRETRES ET LES DIACRES. (LG 28-29)

• prêtres :

« le ministère ecclésiastique, **divinement institué**, est exercé en des ordres divers par ceux qui, déjà depuis l'Antiquité, sont appelés évêques, prêtres, diacres. »

- affirmation de l'origine divine, rappelant ainsi son développement postérieur et constitutif pour l'Eglise.

- ils « **rendent visible**, au lieu qui est le leur, **l'Eglise universelle** »
- « tous les prêtres sont liés entre eux par **une intime fraternité** »
- « ils s'occuperont **comme des pères dans le Christ** des fidèles qu'ils ont engendrés spirituellement par le baptême et l'enseignement »

- ils sont appelés à cette double fonction inséparable « sacerdotale et pastorale », car « ils présideront à leur communauté locale et ils seront à son service ».

Presbyterorum Ordinis donne plus d'éléments sur les prêtres et sur leur rôle en lien avec l'évêque :

« Tout en n'ayant pas la charge suprême du pontificat et tout en dépendant des évêques dans l'exercice de leur pouvoir, les prêtres leur sont cependant unis dans la dignité sacerdotale ; et par la vertu du sacrement de l'Ordre, à l'image du Christ prêtre suprême et éternel (*He 5,1-10 7,24 9,11-28*), ils sont consacrés pour prêcher l'Evangile, pour être les pasteurs des fidèles et pour célébrer le culte divin en vrais prêtres du Nouveau Testament.

²⁶ A Vatican I, l'affirmation que le Pape a le pouvoir immédiat et ordinaire a été plutôt mal accueilli car mal compris. On en tirait la conclusion que les évêques n'avaient aucun pouvoir. Les évêques allemands – soutenus par Bismarck – ont protesté et cela a entraîné une mise au point de Pie IX. Le pouvoir du Pape ne remet pas en cause le pouvoir des évêques. Le pouvoir immédiat et ordinaire du Pape fait partie de son ministère même.

Une intime fraternité lie entre eux tous les prêtres en raison de la communauté d'ordination et de mission: cette fraternité doit se manifester spontanément et volontiers sous forme d'aide mutuelle tant spirituelle que matérielle, tant pastorale que personnelle, dans les réunions et la communion de vie, de travail et de charité. »

• **diacres permanents :**

- restauration à Vatican II du diaconat permanent. (avec la possibilité d'y admettre des hommes mariés)
- le ministère diaconale comporte une « grâce sacramentelle » (l'expression « caractère » n'est pas utilisée)
- 3 fonctions : la Parole, la liturgie, la charité.

CH IV – LES LAÏCS

• **introduction.**

- Jusqu'au 20^{ème} siècle, il n'y avait pas eu véritablement de réflexion théologique sur le laïcat. Cf. ouvrage de Congar sur les laïcs. Rôle de Congar et de Philips ds ce Ch IV.

- La présence chrétienne dans le monde est surtout le fait des laïcs et non pas des prêtres et des religieux ou religieuses. Ce thème se développe en lien avec la doctrine sociale de l'Eglise développée par Léon XIII²⁷.

- *Gaudium et Spes* est aussi un des textes conciliaires qui met en avant le rôle des laïcs. Il y a tout une théologie du laïcat explicitée.

GS 1 – *Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur coeur. Leur communauté, en effet, s'édifie avec des hommes, rassemblés dans le Christ, conduits par l'Esprit Saint dans leur marche vers le royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il faut proposer à tous. La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire.*

• **Définition positive de l'état de laïc : son caractère « séculier ». Sa dignité.**

- en ouverture du chapitre, il est fait mention d' « état ». Le mot n'est pas neutre, car est traditionnellement appliqué aux religieux et prêtres. Puis en LG 43, sera fait mention des « **condition de vie** ».
- il est souligné avec force théologique que « les pasteurs n'assument pas seuls la mission salvifique de l'Eglise », et que « leur fonction est de reconnaître les services et charismes des fidèles ».

- spécificité des laïcs :

LG 31 - « **Sous le nom de laïcs**, on entend ici l'ensemble des chrétiens

- qui ne sont pas membres de l'Ordre sacré et de l'état religieux sanctionné dans l'Eglise, [définition négative]
- c'est-à-dire les chrétiens qui, étant incorporés au Christ **par le baptême**, intégrés au peuple de Dieu, faits participants **à leur manière** de **la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ**, exercent pour leur part, dans l'Eglise et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien. [définition positive]

Le **caractère séculier** (*indoles secularis*) est le caractère **propre et particulier** des laïcs.

En effet, même si parfois ils peuvent se trouver engagés dans les choses du siècle, même en exerçant une profession séculière, les **membres de l'Ordre sacré** restent, en raison de leur vocation particulière, principalement et expressément ordonnés au ministère sacré ; les **religieux**, de leur côté, en vertu de leur état, attestent d'une manière éclatante et exceptionnelle que le monde ne peut se transfigurer et être offert à Dieu en dehors de l'esprit des Béatitudes.

La **vocation propre des laïcs** consiste à **chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles** qu'ils ordonnent selon Dieu. Ils vivent au milieu du siècle, c'est-à-dire engagés dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale dont leur existence est comme tissée. A cette place, ils sont appelés par Dieu pour **travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment**, en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique, et pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie, rayonnant de foi, d'espérance et de charité. »

²⁷ On prend plus conscience du rôle des laïcs dans une société de plus en plus complexe. Les laïcs sont invités à fonder des syndicats chrétiens par exemple (CFTC en France). Le but est de changer les conditions de travail ou les politiques dans un certain nombre de pays. Une réflexion s'initie sur la manière d'être chrétien dans le monde. Au début du 20^{ème} siècle se forment divers groupes de réflexion chrétienne. Début de l'Action Catholique d'abord en Belgique, puis en France. Pie XI va insister fortement sur l'engagement des laïcs dans des structures de ce type : ACO, ACI, ACE... Pie XI cherche à créer des structures similaires à

- leur caractère « propre et particulier » de séculiers n'est pas exclusif, puisque prêtres et religieux peuvent être aussi impliqués directement dans le monde.
- les laïcs sont « Eglise dans le monde »
- plan :
 - La vie par rapport au salut et à l'apostolat
 - Participation des laïcs au sacerdoce commun et au culte
 - Participation des laïcs à la fonction prophétique du Christ et au témoignage
 - Participation des laïcs au service royal
 - Relation à la hiérarchie
 - Conclusion

• **La valeur de la condition laïque (LG 32-33)**

- « Il n'y a donc qu'un peuple de Dieu choisi par lui: "Il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un baptême" (Ep 4,5). **Commune est la dignité des membres** du fait de leur régénération dans le Christ »

- « cependant, **quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité.** Car la différence même que le Seigneur a mise entre les ministres sacrés et le reste du peuple de Dieu comporte en soi union, étant donné que les pasteurs et les autres fidèles se trouvent liés les uns aux autres par **une communauté de rapports**: aux pasteurs de l'Eglise qui suivent l'exemple du Seigneur, d'être au **service** les uns des autres et au service des autres fidèles ; à ceux-ci de leur côté d'apporter aux pasteurs et aux docteurs le concours empressé de leur **aide** »

+ « Ils peuvent être appelés de diverses façons à une collaboration plus directe avec la hiérarchie », comme être appelés à exercer diverses « charges ecclésiastiques » (*munera ecclesiastica*)

• **les 3 fonctions des laïcs : sacerdotale, prophétique et royale (LG 34-36)**

1 - LG 34 : la participation à la fonction sacerdotale : la consécration du monde

(// LG 10-11) il est fait mention de sacerdoce « spirituel », qui s'exerce d'une manière particulière par une vie sainte. Ce qui rend possible de consacrer le monde lui-même à Dieu. (// la *consecratio mundi* comme engagement propre des laïcs, selon M.D. Chenu). Ils sont « consacrés au Christ et ont reçu l'onction de l'Esprit ». « Ainsi, les laïcs agissant partout saintement en adorateurs, consacrent à Dieu le monde lui-même »

2 - LG 35 : la participation à la fonction prophétique : « sensus fidei » et témoignage de vie et de parole

De nouveau, il est fait mention ici du « sensus fidei » (LG 12), à laquelle s'unit la « grâce de la parole » (*gratia verbi*), don pour pouvoir communiquer sa propre expérience de foi, accompagnée « par le témoignage de vie ». ils sont « établis comme témoins » par le Christ.

Rappel du rôle de la famille, « exercice et école de l'apostolat pour les laïcs » (cellule), où les époux sont « témoins de la foi et de l'amour du Christ ».

Rappel du fait qu'ils peuvent - « en cas de manque de ministres sacrés » - « suppléer à certaines fonctions sacrées ».

3 - LG 36 : la participation à la fonction royale

Il est fait mention ici de principes qui seront développés dans GS. La liberté chrétienne est dite « royale » par son caractère de service pour la promotion des valeurs humaines. Il est affirmé l'autonomie des choses temporelles, fondée par la Création. Le lieu décisif de l'autonomie « séculière » est la « conscience chrétienne » formée à la lumière de l'Evangile, et qui doit harmoniser l'être chrétien et l'être citoyen du monde.

LG 36 - « Qu'ils s'efforcent d'accorder harmonieusement, les uns et les autres entre eux, se souvenant que la **conscience chrétienne** doit être leur guide en tous domaines temporels, car aucune activité humaine, fût-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu. »

• La relation avec la hiérarchie et le monde (LG 37 -38)

Il est souligné la nécessité du dialogue, du droit des laïcs à « manifester sa propre opinion », son sens de l'obéissance, les « relations familières », la « juste liberté », dans la « confiance » et « l'obéissance »... le tout dans une perspective de communion.

« ils ont la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Eglise »

→ Termine par la citation de l'Épître à Diognète : « ce que l'âme est dans le corps, que les chrétiens le soient dans le monde ».

CH V – L'APPEL UNIVERSELLE A LA SAINTETE DANS L'EGLISE.

- Normalement, ce Ch. devait être intégré dans le Ch.2 sur le peuple de Dieu.
- le terme de sainteté faisait peur. → « témoignage »
- Nouveauté : LG 41 sur la variété des chemins de sanctification (y compris hors de la vie religieuse... !)

« Dans les formes diverses de vie et les charges différentes **c'est une seule sainteté que cultivent tous ceux que conduit l'Esprit de Dieu** et qui, obéissant à la voix du Père et adorant Dieu le Père en esprit et en vérité, marchent à la suite du Christ pauvre, humble et chargé de sa croix, pour mériter de devenir participants de sa gloire. »

- En LG 42, les conseils évangéliques sont mis en avant comme moyen de sanctification privilégié, mais sous de multiples formes (pas seulement les 3 vœux) : « La sainteté de l'Eglise est entretenue spécialement par les conseils multiples que le Seigneur a proposés à l'observation de ses disciples dans l'Evangile. »

CH VI – LES RELIGIEUX

- premier texte conciliaire sur les religieux...
- leur rôle : témoigner du Royaume.

« La profession des conseils évangéliques apparaît en conséquence **comme un signe** qui peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Eglise dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne. En effet, comme le peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, mais est **en quête de la cité future**, l'état religieux, qui assure aux siens une liberté plus grande à l'égard des charges terrestres, plus parfaitement aussi: manifeste aux yeux de tous les croyants les biens célestes déjà présents en ce temps, **atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la Rédemption du Christ, annonce enfin la résurrection à venir et la gloire du royaume des cieux.** »

NB : Après le concile sont apparues de nouvelles communautés qui avaient en leur sein à la fois des clercs et des laïcs. La question s'est posée de savoir de qui ils devaient dépendre : congrégation pour le clergé, conseil pontifical pour les laïcs. Cf. chemin néo-catéchuménal, Focolari, Opus Dei, Cté des Béatitudes !

CH VII – CARACTERE ESCHATOLOGIQUE DE L'ÉGLISE EN MARCHÉ, ET SON UNION AVEC L'ÉGLISE DU CIEL

- la dimension eschatologique domine tout le Concile. Ici sont soulignés les points suivants :
 1. importance de l'histoire comme semence du futur transcendant
 2. lien entre l'aspect eschatologique individuel et social et cosmique ;
 3. l'Église comme sacrement (LG 1.9)
 4. l'engagement dans le monde pour la création d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle.
 5. condamnation de la réincarnation.
 6. compréhension du Ciel et de l'enfer.
 7. LG 49-51 se centre sur l'Église **périgrinante** (adj préféré à « militante »), et sa relation à l'Église du Ciel.
 8. développement sur la **Communio des Saints**²⁸. / le Christ est l'unique médiateur.

LG 48 (*synthèse eschatologique* !) : « L'Église, à laquelle nous sommes tous appelés dans le Christ et dans laquelle nous acquérons la sainteté par la grâce de Dieu, n'aura sa consommation que dans la gloire céleste, lorsque viendra le temps où toutes choses sont renouvelées (Ac 3,1) et que, avec le genre humain, tout l'univers lui-même, intimement uni avec l'homme et atteignant par lui sa destinée, trouvera dans le Christ sa définitive perfection (cf. Ep 1,10; Col 1,20; 2P 3,10-13). »

CH VIII - LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE, MERE DE DIEU, DANS LE MYSTERE DU CHRIST ET DE L'ÉGLISE

- Marie est l'Église réalisée. Elle est proclamée « Mère de l'Église » (Paul VI, 1964).
- elle est « signe d'espérance pour le peuple de Dieu en marche »

LG 53 : « elle est saluée comme un membre suréminent et absolument unique de l'Église, **modèle et exemplaire admirables pour celle-ci dans la foi et dans la charité**, objet de la part de l'Église catholique, instruite par l'Esprit-Saint, d'un sentiment filial de piété, comme il convient pour une mère très aimante. »

LG 60 : **Unique est notre Médiateur** selon les paroles de l'Apôtre: "Car, il n'y a qu'un Dieu, il n'y a aussi qu'un Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même, qui s'est donné en rançon pour tous" (1Tm 2,5-6). **Mais le rôle maternel de Marie à l'égard des hommes n'offusque et ne diminue en rien cette unique médiation du Christ**: il en manifeste au contraire la vertu.

Car toute influence salutaire de la part de la bienheureuse Vierge sur les hommes a sa source dans une disposition purement gratuite de Dieu: elle ne naît pas d'une nécessité objective, mais découle de la surabondance des mérites du Christ ; **elle s'appuie sur sa médiation**, dont elle dépend en tout et d'où elle tire toute sa vertu ; l'union immédiate des croyants avec le Christ ne s'en trouve en aucune manière empêchée, mais au contraire **aidée**.

LG 68 : Cependant, tout comme dans le ciel où elle est déjà glorifiée corps et âme, la Mère de Jésus **est image et principe de l'Église en son achèvement dans le siècle futur**, de même sur cette terre, en attendant la venue du jour du Seigneur (cf. 2P 3,10), elle brille déjà comme un **signe d'espérance assurée et de consolation devant le peuple de Dieu en pèlerinage**.

• CCL : DIX POINTS QUI RESTENT OUVERTS SUR L'ÉCCLÉSIOLOGIE APRÈS *LUMEN GENTIUM*.

1. La question de l'écclésiologie de communion. Entre la catégorie de Peuple de Dieu et celle de sacramentalité. C'est une question centrale. Le terme de « communion » est peu présente dans Vatican II, mais le fil conducteur est clairement celle de l'écclésiologie de communion, plus que celle de Peuple de Dieu (chapitre II de *Lumen Gentium*). Ce thème de communion est fondamental dans le dialogue œcuménique (notamment avec les orthodoxes). Comment comprendre l'Église comme communion ecclésiale (débat Ratzinger – Kasper).

2. L'épiscopat et la collégialité. Comment se fait l'exercice de la collégialité (conférences épiscopales, synodes locaux...) ? Cf. *Apostolos Suos* sur le statut juridique des conférences épiscopales avec la nécessité de l'approbation du Saint-siège pour les points de doctrine. Cf. *Pastores Gregis* sur les évêques titulaires.

3. La primauté. Cf. *Ut unum sint*. Modèle de la primauté au premier siècle qui pourrait être le modèle pour aujourd'hui selon Ratzinger. C'est avant d'être un thème œcuménique, un thème qui est interne à l'Église Catholique. Il s'agit aussi du lien entre le Pontife Romain et les évêques du monde entier. Fonction particulière de l'évêque de Rome.

4. L'écclésialité des autres Églises ou communautés ecclésiales. Les communautés qui ont l'épiscopat et l'eucharistie peuvent être appelées « Églises », les autres sont appelées « communautés ecclésiales ». Débat toujours actuel sur

²⁸ Luther préférerait « communion des choses saintes »...(neutre)

le « subsistit in » de *Lumen Gentium*. Le *subsistit in* signifie que l'Eglise Catholique a les moyens pléniers pour être l'unique Eglise du Christ. Cf. *Dominus Iesus*.

5. Le pluralisme religieux et l'évangélisation. C'est un thème à la mode avec celui de l'exercice du ministère pétrinien. Le discernement des *semina verbi* dans les autres religions ou cultures ne doit pas faire perdre de vue la nécessité de l'évangélisation. La plénitude n'est atteinte qu'avec la connaissance du Christ. Il ne faut pas tomber dans le relativisme dénoncé par le Cardinal Ratzinger dans son homélie d'entrée en Conclave.

6. Le laïcat. Le concile a parlé amplement du laïcat, mais depuis quarante ans, il est difficile de définir un statut ecclésiologique au laïcat. Le laïcat ne peut se réduire aux mouvements qui sont nés après le concile Vatican II.

7. La vie religieuse. Quel est le lien entre les différentes communautés ou instituts et l'évêque diocésain ou l'évêque de Rome.

8. La mariologie. Difficultés de faire une ecclésiologie avec un accent marial. Selon Pié-Ninot, le chapitre VIII de *Lumen Gentium* est plaqué. L'ecclésiologie de Vatican II n'est pas mariale, mais christologique.

9. La synodalité dans l'Eglise. L'Eglise est l'ensemble des baptisés. La question est de savoir comment leur donner une place et les laisser s'exprimer.

10. Eglise et monde. Le concile avec l'affirmation de l'Eglise comme sacrement a voulu changer la relation entre l'Eglise et le monde. La catégorie de sacrement signifie une présence de l'Eglise au sein même du monde ; ce n'est pas une entité extérieure.

• **Remarques préliminaires :**

- rien n'est dit sur son genre.
- Plus de la moitié du texte sont des points pratiques d'application.
- le primat de la *lex orandi* est très important pour l'Eglise.

« L'Eglise (LG) sous la parole de Dieu (DV) célèbre les mystères du Christ (SC) pour le Salut du monde (GS) »

• **3 POINTS ESSENTIELS :**

1. La dimension Sacramentelle de l'Eglise – SC 2

> **SC 2** - En effet, la *liturgie*, par laquelle, surtout dans le divin sacrifice de l'Eucharistie, "s'exerce l'oeuvre de notre rédemption(1)", contribue **au plus haut point à ce que les fidèles, par leur vie, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Eglise**. Car il appartient en propre à celle-ci d'être à la fois **humaine et divine**, visible et riche de réalités invisibles, fervente ans l'action et occupée à la contemplation, présente dans le monde et pourtant étrangère. Mais de telle sorte qu'en elle ce qui est humain est ordonné et soumis au divin ; ce qui est visible à l'invisible; ce qui relève de l'action, à la contemplation ; et ce qui est présent, à la cité future que nous recherchons(2). Aussi, puisque la liturgie édifie chaque jour ceux qui sont au-dedans pour en faire un temple saint dans le Seigneur, une habitation de Dieu dans l'Esprit(3), jusqu'à la taille qui convient à la plénitude du Christ(4), c'est d'une façon étonnante qu'elle fortifie leurs énergies pour leur faire proclamer le Christ, et ainsi elle **montre l'Eglise à ceux qui sont dehors comme un signal levé devant les nations**(5), sous lequel les enfants de Dieu dispersés se rassemblent dans l'unité(6) jusqu'à ce qu'il y ait une seule bergerie et un seul pasteur(7).

Très proche de LG 8 / car souligne la dimension sacramentelle de l'Eglise. La liturgie n'est pas seulement intra ecclésiale mais a une dimension de signe au milieu des peuples. La liturgie peut être elle aussi un signe. Caractère symbolique.

> **SC 5** - Car c'est du côté du Christ endormi sur la croix qu'est né "**l'admirable sacrement de l'Eglise tout entière**"(13).

C'est la première fois que le Concile dit que l'Eglise est *sacrement*. Souligne la nature de la liturgie. L'importance christologique de la liturgie. L'Eglise n'est pas d'abord une société mais un sacrement qui surgit de la Croix.

2. la Liturgie comme Mémorial – SC 7

> **SC 7** - Pour l'accomplissement d'une si grande oeuvre, **le Christ est toujours là auprès de son Eglise, surtout dans les actions liturgiques**. Il est là présent **dans le sacrifice de la messe**(20), et **dans la personne du ministre**, "le même offrant maintenant par le ministère des prêtres, qui s'offrit alors lui-même sur la croix" et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est **présent par sa vertu dans les sacrements** au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise(21). Il est là **présent dans sa parole**, [nouveau] car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Eglise les Saintes Ecritures. Enfin il est là **présent lorsque l'Eglise prie et chante les psaumes**, [nouveau] lui qui a promis : "Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux". Effectivement, pour l'accomplissement de cette grande oeuvre par laquelle Dieu est parfaitement glorifié et les hommes sanctifiés, **le Christ s'associe toujours l'Eglise, son Epouse bien-aimée, qui l'invoque comme son Seigneur et qui passe par lui pour rendre son culte au Père éternel**.

C'est donc à juste titre que la liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, et dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres.

Par suite, toute célébration liturgique, en tant qu'oeuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Eglise, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Eglise ne eut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré.

→ Thème de la présence du Christ dans la liturgie. La vision de l'Eucharistie ici n'est plus quantitative, ni seulement la répétition du sacrifice de la Croix. Les faits historiques sont non répétables, mais l'on peut en faire mémoire. Il s'agit de faire présent les événements. C'est une redécouverte notamment des bénédictins (O. Cassl), sur toute une théologie de la mémoire. Cassl explique que la conception de l'Eucharistie comme répétition est païenne, mais dans la Bible se trouve la catégorie du MÉMORIAL. Pas une répétition. SC 7 essaye de montrer comment est présent le Christ dans la liturgie.

+ Nouveauté : présence dans sa parole. Rahner : la parole est *quasi sacramentelle*.
Il s'agit de relier Parole et Sacrement.

Ce texte est devenu par la suite paradigmatique. Rahner : ce txt est le plus important pour comprendre l'Eglise. Pour clarifier ce texte, Paul VI (*mysterium fidei*) : « le Christ est présent aussi dans les œuvres de miséricorde. Le Christ lui-même réalise ces œuvres par le moyen de l'Eglise. Tout est présence **réelle** (≠ symbolique) du Christ, mais il y en a une qui l'est en plénitude, de façon substantielle : l'Eucharistie. » (trouver le texte. Paul VI reprend en fait « l'amour seul est digne de foi », qui parle du « sacrement du frère ». Congar aussi a un article qui reprend l'expression : le sacrement du frère.

- 2° catégorie nouvelle : le **mysterium paschale**. Il s'agit de souligner que mort et résurrection sont un *unique* mystère.

Cf. Balthasar.

Tradition juive de Pessah : Mort – passage – résurrection

- **Annexe** : Autres textes intéressants.

- SC 41 et 42 : diocèse et paroisse.

Écclésiologie purement orthodoxe. Ce qui est important est l'évêque. La Paroisse rend visible l'Eglise dans un lieu. Redécouverte de l'Eglise locale.

SC 41 - La vie liturgique du diocèse: L'évêque doit être considéré comme le grand prêtre de son troupeau ; la vie chrétienne de ses fidèles découle et dépend de lui en quelque manière.

C'est pourquoi tous doivent accorder la plus **grande estime à la vie liturgique du diocèse autour de l'évêque**, surtout dans **l'église cathédrale** ; ils doivent être persuadés que la principale manifestation de l'Eglise consiste dans la participation plénière et active de tout le saint peuple de Dieu, aux mêmes célébrations liturgiques, surtout dans la même Eucharistie, dans une seule prière, auprès de l'autel unique où préside l'évêque entouré de son presbyterium et de ses ministres.

SC 42 - La vie liturgique de la paroisse: Comme l'évêque dans son église ne peut présider en personne à tout son troupeau, ni toujours ni partout, il doit nécessairement constituer des assemblées de fidèles, parmi lesquelles les plus importantes sont les paroisses, organisées localement sous un **pasteur qui tient la place de l'évêque** ; car, d'une certaine manière, elles représentent l'Eglise visible établie dans l'univers.

C'est pourquoi il faut favoriser dans l'esprit et dans la pratique des fidèles et du clergé, la vie liturgique de la paroisse et son rattachement à l'évêque ; et il faut travailler à ce que le sens de la communauté paroissiale s'épanouisse, surtout dans la célébration communautaire de la messe dominicale.

- **SC 47-48 : l'Eucharistie**. Mémorial de la mort et de la résurrection. (donc y sont présent les deux catégories fondamentales : celle du mémorial et celle du myst pasch)

SC 47 - La messe et le mystère pascal: Notre Sauveur, à la dernière Cène, la nuit où il était livré, institua le sacrifice eucharistique de son Corps et de son Sang pour perpétuer le sacrifice de la croix au long des siècles, jusqu'à ce qu'il vienne, et en outre **pour confier à l'Eglise, son Epouse bien-aimée, le mémorial de sa mort et de sa résurrection**: sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité, banquet pascal dans lequel le Christ est mangé, l'âme est comblée de grâce, et le gage de la gloire future nous est donné.

Sacrosanctum Concilium 48 - **Participation active des fidèles**: Aussi l'Eglise se soucie-t-elle d'obtenir que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers et muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et ses prières, ils **participent consciemment, pieusement et activement à l'action sacrée**, soient formés par la parole de Dieu, se restaurent à la table du Corps du Seigneur, rendent grâces à Dieu ; qu'offrant la victime sans tache, son seulement par les mains du prêtre, mais aussi ensemble avec lui, ils apprennent à s'offrir eux-mêmes et, de jour en jour, soient consommés, par la médiation du Christ, dans l'unité avec Dieu et entre eux pour que, finalement Dieu soit en tous.

- 3° catégorie essentielle (10 x dans SC et 25 x en tout dans Vat II) : la « **participation active** ». tous participent.

Congar : tous les membres sont sujets de la liturgie.

→ toujours une certaine tension entre la liturgie et la théologie. La liturgie a une portée théologique. Les sacrements sont pour les hommes, dit ThA, et donc doivent être ajournés.

IV – GAUDIUM ET SPES

- elle est une constitution pastorale.

Lire la *note préliminaire* du Concile pour comprendre ce que signifie « pastorale » : l'attitude de l'Église par rapport au monde, et aux hommes d'aujourd'hui. Doctrine de l'Église sur l'homme + sur la société.

GS met en relief des éléments d'analyse actuels. Beaucoup de choses ont changé depuis. (thème de la paix, de la guerre froide, pas encore la crise du pétrole... / le contexte est plus optimiste. Quels sont les aspects immutables ?

GS est la clé de voute de tout le Concile. Elle est la grande nouveauté du Concile, car les Conciles précédents étaient deux conciles de l'Église en elle-même. Des conciles intra-ecclésiaux. Vat. II au contraire ne parle pas seulement de l'Église, mais de sa présence dans le monde. Elle est une *diakonia* dans le monde et pour le monde.

- **GS 10 : anthropologie.**

- Rahner ramène tout à l'homme. L'on retrouve ces grandes demandes en GS 10.

- GS commence sur le domaine au n°10 : « Qu'est-ce que l'homme ? Que signifient la souffrance, le mal, la mort, qui subsistent malgré tant de progrès ? A qui bon ces victoires payées d'un si grand prix ? Que peut apporter l'homme à la société ? Que peut-il en attendre ? Qu'advient-il après cette vie ? » /

- **GS 16 : la « conscience ».**

Là encore, c'est la première fois qu'un Concile parle de la conscience. La modernité a mis en relief l'importance de la personne humaine. Depuis les lumières (Ose penser / *Sapere Audere*).

« La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre (10). C'est d'une manière admirable que se découvre à la conscience cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain (11). »

Comment s'articulent l'objectivité de la Vérité et la subjectivité de la conscience.

- thème de l'athéisme.

• **GS 22 :**

- le texte le plus cité du Concile par la théologie. Centre.

GS 22 : En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné. Adam, en effet, le premier homme, était la figure de celui qui devait venir (20), le Christ Seigneur. Nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation. Il n'est donc pas surprenant que les vérités ci-dessus trouvent en lui leur source et atteignent en lui leur point culminant.

"Image du Dieu invisible" (Col 1,15) (21), il est l'homme parfait qui a restauré dans la descendance d'Adam la ressemblance divine, altérée dès le premier péché. Parce qu'en lui la nature humaine a été assumée, non absorbée (22), par le fait même, cette nature a été élevée en nous aussi à une dignité sans égale. Car, par son incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme. Il a travaillé avec des mains d'homme, il a pensé avec une intelligence d'homme, il a agi avec une volonté d'homme (23), il a aimé avec un cœur d'homme. Né de la Vierge Marie, il est vraiment devenu l'un de nous, en tout semblable à nous, hormis le péché (24).

Agneau innocent, par son sang librement répandu, il nous a mérité la vie; et, en lui, Dieu nous a réconciliés avec lui-même et entre nous (25), nous arrachant à l'esclavage du diable et du péché. En sorte que chacun de nous peut dire avec l'Apôtre: le Fils de Dieu "m'a aimé et il s'est livré lui-même pour moi" (Ga 2,20). En souffrant pour nous, il ne nous a pas simplement donné l'exemple, afin que nous marchions sur ses pas (26), mais il a ouvert une route nouvelle: si nous la suivons, la vie et la mort deviennent saintes et acquièrent un sens nouveau.

Devenu conforme à l'image du Fils, premier-né d'une multitude de frères (27), le chrétien reçoit "les prémices de l'Esprit" (Rm 8,23), qui le rendent capable d'accomplir la loi nouvelle de l'amour (28). Par cet Esprit, "gage de l'héritage" (Ep 1,14), c'est tout l'homme qui est intérieurement renouvelé, dans l'attente de "la Rédemption du corps" (Rm 8,23): "Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts demeure en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous (Rm 8,11) (29). Certes, pour un chrétien, c'est une nécessité et un devoir de combattre le mal au prix de nombreuses tribulations et de subir la mort. Mais, associé au mystère pascal, devenant conforme au Christ dans la mort, fortifié par l'espérance, il va au-devant de la résurrection (30).

Et cela ne vaut pas seulement pour ceux qui croient au Christ, mais bien pour tous les hommes de bonne volonté, dans le cœur desquels, invisiblement, agit la grâce(31). En effet, puisque le Christ est mort pour tous (32) et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit-Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal.

Telle est la qualité et la grandeur du mystère de l'homme, ce mystère que la Révélation chrétienne fait briller aux yeux des croyants. C'est donc par le Christ et dans le Christ que s'éclaire l'énigme de la douleur et de la mort qui, hors de son Evangile, nous écrase. Le Christ est ressuscité; par sa mort, il a vaincu la mort, et il nous a abondamment donné la vie (33) pour que, devenus fils dans le Fils, nous clamions dans l'Esprit: Abba, Père !(34).

Notes : Notes: (20) Cf. Rm 5,14 cf. Tertullien Tout ce que le limon (dont est formé Adam) exprimait, présageait l'homme qui devait venir, le Christ PL. 2, 802 (848); CSEL, 47, p. 33, 1. 12-13. (21) cf. 2Co 4,4 (22) cf. Conc. Const. II, can. 7: "sans que le Verbe soit transformé dans la nature de la chair, ni que la chair soit passée dans la nature du Verbe". cf. etiam Conc. Const. III: "car de même que sa chair toute sainte, immaculée et animée, n'a pas été supprimée par la divinisation, mais qu'elle est demeurée dans son état et dans sa manière d'être". cf. Conc. Chalc. "nous devons reconnaître en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation": DS 148 (302). (23) cf. Conc. Const. III: de même sa volonté humaine n'a pas été supprimée": Denz. 291, (556). (24) Cf. He 4,15 (25) cf. 2Co 5,18-19; Col 1,20-22 (26) cf. 1P 2,21; Mt 16,24; Lc 14,27 (27) cf. Rm 8,29; Col 1,18 (28) cf. Rm 8,1-11 (29) cf. 2Co 4,14 (30) cf. Ph 3,10; Rm 8,17 (31) cf. Conc. Vat. II, Const. dogm. de Ecclesia, LG 16. (32) cf. Rm 8,32 (33) cf. Liturgie pascale Byzantine (34) cf. Rm 8,15; Ga 4,6 cf. etiam Jn 1,12 cf. 1Jn 3,1-2

- 2 mystères qui s'éclairent l'un l'autre. Nous sommes un mystère nous aussi. Eclairé par l'Incarnation.

L'Incarnation n'est pas un mystère externe à l'homme mais interne. Elle est un mystère qui nous concerne. Tous les baptisés sont « fils dans le fils » et donc participent de l'Incarnation du Verbe. (influence de Chenu. La GS dans l'ensemble est d'influence thomiste, optimiste...)

- La GS est donc dans la 'théologie de l'Incarnation'. L'Incarnation est la clé d'interprétation de l'homme et de toute chose. Paul VI : « L'Eglise est experte en humanité » (cité dans GS).

(GS 22 – article de Ladaria dans le livre de Latourelle sur Vat II – « l'homme et le Christ dans GS 22 »)

- « Et cela ne vaut pas seulement pour ceux qui croient au Christ, mais bien pour tous les hommes de bonne volonté, dans le cœur desquels, invisiblement, agit la grâce(31). En effet, puisque le Christ est mort pour tous (32) et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit-Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal.

Telle est la qualité et la grandeur du mystère de l'homme, ce mystère que la Révélation chrétienne fait briller aux yeux des croyants. C'est donc par le Christ et dans le Christ que s'éclaire l'énigme de la douleur et de la mort qui, hors de son Evangile, nous écrase. Le Christ est ressuscité; par sa mort, il a vaincu la mort, et il nous a abondamment donné la vie (33) pour que, devenus fils dans le Fils, nous clamions dans l'Esprit: Abba, Père ! »

• **GS 32 : le Christ comme frère (rare en théologie)**

« Cette solidarité devra sans cesse croître, jusqu'au jour où elle trouvera son couronnement: ce jour-là, les hommes, sauvés par la grâce, famille bien-aimée de Dieu et du Christ leur frère, rendront à Dieu une gloire parfaite. »

+ expression « famille de Dieu » (// Ecclesia in Africa, sur « l'Eglise famille »...)

• **GS 36 : « la juste autonomie »**

« Si, par autonomie des réalités terrestres, on veut dire que les choses créées et les sociétés elles-mêmes ont leurs lois et leurs valeurs propres, que l'homme doit peu à peu apprendre à connaître, à utiliser et à organiser, une telle exigence d'autonomie est pleinement légitime: non seulement elle est revendiquée par les hommes de notre temps, mais elle correspond à la volonté du Créateur.

Mais si, par "autonomie du temporel", on veut dire que les choses créées ne dépendent pas de Dieu et que l'homme peut en disposer sans référence au Créateur, la fausseté de tels propos ne peut échapper à quiconque reconnaît Dieu. En effet, la créature sans Créateur s'évanouit. »

- Juste signifie « relative » , relative à Dieu comme Créateur. Maintenant, l'on parle d'une manière plus prudente d'autonomie « théonomique ».

Alors comment incarné cette dimension d'autonomie ?

• **GS 39 : terre nouvelle et cieux nouveaux (Theillard), et aussi pour discerner foi**

« Nous ignorons le temps de l'achèvement de la terre et de l'humanité (15), nous ne connaissons pas le mode de transformation du cosmos. Elle passe, certes, la figure de ce monde déformée par le péché (16); mais, nous l'avons appris, Dieu nous prépare une nouvelle terre où régnera la justice (17) et dont la béatitude comblera et dépassera tous les désirs de paix qui montent au coeur de l'homme (18). Alors, la mort vaincue, les fils de Dieu ressusciteront dans le Christ, et ce qui fut semé dans la faiblesse et la corruption revêtira l'incorruptibilité (19). La charité et ses oeuvres demeureront (20) et toute cette création que Dieu a faite pour l'homme sera délivrée de l'esclavage de la vanité (21). Certes, nous savons bien qu'il ne sert à rien à l'homme de gagner l'univers s'il vient à se perdre lui-même (22), mais l'attente de la nouvelle terre, loin d'affaiblir en nous le souci de cultiver cette terre, doit plutôt le réveiller: le corps de la nouvelle famille humaine y grandit, qui offre déjà quelque ébauche du siècle à venir. C'est pourquoi, s'il faut soigneusement distinguer le progrès terrestre de la croissance du règne du Christ, ce progrès a cependant beaucoup d'importance pour le royaume de Dieu, dans la mesure où il peut contribuer à une meilleure organisation de la société humaine (23). »

• **GS 42 : l'Eglise comme sacrement**

• **GS 45 : Le Christ alpha et oméga**

• La II partie est plus contextuelle : le mariage, culture, économie, la paix...

• le Final : **GS 93 - « l'amour opératif »**

→ **CCL sur GS : 4 aspects centraux**

1. l'aspect christologique (on part toujours du Christ)

2. l'aspect anthropologique

3. l'aspect dialogale. (autonomie. Laisser l'autre être soi-même)

4. l'aspect diaconale (de service)

Introduction et contexte historique

La constitution dogmatique *Gaudium et Spes* (l'Eglise dans le monde de ce temps) est le texte le plus long de Vatican II. Il est voté lors de la quatrième et dernière session du concile qui eut lieu de septembre à décembre 1965.

Le concile engage l'Eglise dans un dialogue avec l'humanité dans son ensemble. Elle doit prendre en compte les mutations sociales, économiques, politiques qui ont profondément marqué le monde depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'au milieu du XX^{ème}.

Gaudium et Spes s'interroge aussi de manière sur les causes profondes de l'athéisme et de manière plus particulière au mariage et à la famille, à la culture, à l'économie, la société politique et à la construction de la paix.

Résumé du document conciliaire

Avant-propos (1-3)

§1 : L'Eglise communauté d'hommes rassemblés dans le Christ et conduits par l'esprit Saint se reconnaît solidaire de l'ensemble de l'humanité.

§2 : *Gaudium et Spes* s'adresse ainsi à l'ensemble des hommes, famille humaine voulue par le créateur selon son dessein.

§3 : L'humanité est amenée à s'interroger sur son évolution et sur sa destinée ultime. Le Concile se propose de l'éclairer en mettant l'homme au cœur de sa réflexion. C'est en effet qu'il s'agit de sauver, la société humaine qu'il faut renouveler. C'est donc l'homme, l'homme considéré dans son unité et sa totalité, l'homme, corps et âme.

Exposé préliminaire : la condition humaine dans le monde d'aujourd'hui (4-10)

§4 : Afin de répondre aux questions que se posent les hommes, il importe de mieux comprendre pour l'Eglise le monde actuel. Ce monde est marqué par les progrès techniques qui provoquent une véritable métamorphose sociale et culturelle. Ces transformations ne se font pas sans de sérieuses difficultés.

La répartition des richesses dans le monde est encore très inégale.

L'homme est à la recherche de valeurs permanentes qu'il a du mal à trouver.

§5 : Les progrès techniques amènent à un renouvellement profond de la culture. L'homme connaît mieux son passé et se projette dans un avenir toujours plus lointain.

§6 : Des mutations apparaissent aussi au niveau de l'ordre social. Les sociétés de type traditionnel font place aux sociétés de type industriel.

La « socialisation » issue de ces mutations entraîne de nouveaux liens, et ce de manière plus frappante dans les pays déjà industrialisés.

§7 : Ces transformations sont aussi sensibles au niveau des valeurs. Les jeunes générations remettent en cause l'héritage des générations précédentes. Une certaine indifférence vis-à-vis de Dieu croît de manière importante.

§8 : Ces mutations profondes entraînent de nombreux déséquilibres au niveau de l'individu, de la famille, entre les différents groupes sociaux et au niveau des nations.

§9 : Les préoccupations concernant la maîtrise de la création, l'instauration d'un ordre politique, social et économique au service de l'homme n'en sont alors que plus grandes.

§10 : L'homme est tiraillé entre son statut de créature limitée et pécheresse et son aspiration à une vie supérieure. De ce tiraillement naissent des interrogations sur ce qu'est l'homme, interrogations qui trouvent leur réponse en Jésus-Christ pour l'Eglise.

PREMIÈRE PARTIE : L'EGLISE ET LA VOCATION HUMAINE

Répondre aux appels de l'Esprit (11)

§11 : L'Eglise mue par l'Esprit cherche à reconnaître le dessein de Dieu. Elle donne alors au monde les orientations qui font grandir ce dessein.

Chapitre I : la dignité de la personne humaine (12-22)

§12 : Tout doit être ordonné autour de l'homme créé à l'image de Dieu. L'homme, de par sa nature profonde, est un être social, et sans relations avec autrui, il ne peut ni vivre ni épanouir ses qualités.

§13 : L'homme pécheur fait l'expérience individuelle et collective de sa division. Le péché empêche l'homme d'atteindre sa plénitude.

§14 : L'homme est corps et âme et ne saurait négliger l'un ou l'autre.

§15 : L'intelligence de l'homme participe à l'intelligence divine et est de ce fait capable d'atteindre la réalité intelligible. Il est fondamental que l'intelligence de l'homme soit ordonnée à la sagesse.

§16 : Dieu a gravé une loi au fond de la conscience de tout homme, loi qui l'appelle à faire le bien et à éviter le mal.

§17 : La dignité de l'homme est d'agir librement en choisissant le bien.

§18 : La mort si elle est inéluctable pour tout homme n'est pas le terme de la vie, car l'homme est appelé à vivre dans la communion de Dieu.

§19 : L'homme est créé par amour et est appelé à se tourner sans cesse vers son créateur. Certains hommes refusent librement ce rapport de l'homme à Dieu. Cet athéisme a souvent pour origine le mal dans le monde. Ce rejet de Dieu s'il n'est pas toujours coupable de la part de l'homme n'en est pas moins grave. Les croyants ont pour mission non de voiler mais de révéler l'authentique visage de Dieu

§20 : Une forme systématique d'athéisme avance que l'homme est sa propre fin et nie donc l'idée de Dieu en la combattant avec violence.

§21 : L'Eglise réprovoque l'athéisme avec fermeté et avance que la véritable dignité de l'homme ne se trouve qu'en lien avec Dieu.

§22 : Le mystère de l'homme ne s'éclaire réellement que dans le mystère du Verbe Incarné.

Chapitre II : la communauté humaine (23-32)

§23 : La Révélation chrétienne favorise puissamment l'essor de cette communion des personnes entre elles; en même temps elle nous conduit à une intelligence plus pénétrante des lois de la vie sociale, que le Créateur a inscrites dans la nature spirituelle et morale de l'homme.

§24 : Les hommes vivant en une seule famille humaine sont appelés dans le projet divin à l'unité dans l'amour.

§25 : Il y a interdépendance entre l'essor de la personne et le développement de la société. La vie sociale sous quelque forme que ce soit est donc indispensable à l'homme.

§26 : Les hommes et les groupes humains étant en relation permanente, il importe de tenir compte du bien commun de l'ensemble de l'humanité. Tout homme a droit à un minimum pour mener une vie digne. Le progrès doit être subordonné au bien des personnes.

§27 : Le respect de tout homme n'est que l'application du commandement du Seigneur appelant à aimer son prochain. Certaines actions s'opposent intrinsèquement à la vie telle qu'elle est voulue par le créateur.

§28 : Le respect et l'amour de l'adversaire doivent s'étendre jusqu'aux domaines social, politique et religieux.

§29 : Tous les hommes, doués d'une âme raisonnable et créés à l'image de Dieu, ont même nature et même origine; tous, rachetés par le Christ, jouissent d'une même vocation et d'une même destinée divine: on doit donc, et toujours davantage, reconnaître leur égalité fondamentale. Toute forme de discrimination est contraire au dessein de Dieu.

§30 : Il est nécessaire de dépasser une pensée individualiste en contradiction avec l'unification du genre humain.

§31 : L'homme est responsable du développement et veillera à ce que chacun participe à ce développement et en soit bénéficiaire.

§32 : Le Verbe Incarné en se faisant solidaire de tout homme montre le chemin à l'humanité tout entière.

Chapitre III : l'activité humaine dans l'univers (33-39)

§33 : L'homme par son travail s'est soumis la nature. L'interrogation demeure cependant du dessein qu'il poursuit et que l'Eglise se propose d'éclairer.

§34 : L'activité humaine correspond au dessein de Dieu.

§35 : Par son action, l'homme se rend de plus en plus homme selon le dessein du créateur.

Voici donc la règle de l'activité humaine: qu'elle soit conforme au bien authentique de l'humanité, selon le dessein et la volonté de Dieu, et qu'elle permette à l'homme, considéré comme individu ou comme membre de la société, de s'épanouir selon la plénitude de sa vocation.

§36 : L'homme ne doit pas perdre de vue que son action correspond à la volonté du créateur. De plus, le monde qu'il transforme n'est pas sa propre création, mais celle de Dieu.

§37 : L'activité humaine est parfois entachée du péché lorsque la hiérarchie des valeurs est troublée.

§38 : L'activité humaine trouve son achèvement dans le mystère pascal.

§39 : L'attente du royaume à venir ne doit pas décourager l'homme dans son activité sur cette terre, mais son action est prémisses de ce qui sera transfiguré dans le royaume.

Chapitre IV : le rôle de l'Eglise dans le monde de ce temps (40-45)

§40 : Il existe une compénétration entre l'Eglise et l'ensemble de l'humanité. L'Eglise est au sein de l'humanité son ferment l'invitant à se transformer en famille de Dieu. L'Eglise a pour vocation d'humaniser toujours plus la famille des hommes et son histoire.

§41 : L'Eglise a pour but de rappeler à l'homme que Dieu seul peut combler les désirs auxquels il aspire. L'évangile du Christ est la loi parfaite qui affirme avec force la dignité de l'homme.

§42 : L'union de la famille humaine trouve une grande vigueur et son achèvement dans l'unité de la famille des fils de Dieu, fondée dans le Christ. L'Eglise soutient ainsi tout ce qui concourt à l'unité humaine: progrès sociaux, solidarité au plan civique et économique.

L'Eglise ne promeut aucune forme particulière de culture, ni aucun système politique, économique ou social.

§43 : Le chrétien loin de négliger la cité terrestre doit au contraire s'engager auprès de son prochain. Les chrétiens en lien avec l'Eglise doivent s'efforcer d'agir en disciples du Christ et en témoin de l'Evangile.

§44 : L'Eglise tout en étant dans le monde comme son ferment ne doit pas ignorer tout ce qu'elle reçoit du monde. L'Eglise peut être enrichie par le déroulement de la vie sociale.

§45 : L'Eglise, corps du Christ, a pour but que vienne le règne de Dieu et que s'établisse le salut du genre humain.

DEUXIÈME PARTIE : DE QUELQUES PROBLÈMES PLUS URGENTS

Introduction (46)

Chapitre I : dignité du mariage et de la famille (47-52)

§47 : La santé de la personne et de la société tant humaine que chrétienne est étroitement liée à la postérité de la communauté conjugale et familiale. Gaudium et Spes se propose d'éclairer les chrétiens sur la dignité du mariage.

§48 : L'institution du mariage a été voulue par Dieu. Le mariage est ordonné à la procréation et à l'éducation et en constitue le couronnement. L'authentique amour conjugal est assumé dans l'amour divin et est enrichi par la puissance rédemptrice du Christ.

La famille chrétienne, parce qu'elle est issue d'un mariage, image et participation de l'alliance d'amour qui unit le Christ et l'Eglise, tant par l'amour des époux, leur fécondité généreuse, l'unité et la fidélité du foyer, que par la coopération amicale de tous ses membres.

§49 : L'amour humain vécu dans le mariage enrichit la dignité de l'homme et de la femme. Il est un témoignage pour l'ensemble de la société.

§50 : Les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent au bien des parents eux-mêmes. Les époux sont les coopérateurs de l'amour du Dieu créateur. Le mariage n'est pas seulement institué en vue de la procréation, mais il marque l'alliance indissoluble entre les époux.

§51 : L'Eglise est consciente qu'il n'est parfois pas possible aux époux d'accroître le nombre de leurs enfants sans encourir de graves difficultés. Néanmoins l'Eglise rappelle aux époux que certaines méthodes de régulations des naissances contraires à la loi divine sont explicitement désapprouvées.

§52 : Il importe à tous de promouvoir la famille et les liens familiaux.

Chapitre II : l'essor de la culture (53)

C'est le propre de la personne humaine de n'accéder vraiment et pleinement à l'humanité que par la culture.

Au sens large, le mot "culture" désigne tout ce par quoi l'homme affine et développe les multiples capacités de son esprit et de son corps; s'efforce de soumettre l'univers par la connaissance et le travail; humanise la vie sociale, aussi bien la vie familiale que l'ensemble de la vie civile, grâce au progrès des mœurs et des institutions; traduit, communique et conserve enfin dans ses œuvres, au cours des temps, les grandes expériences spirituelles et les aspirations majeures de l'homme, afin qu'elles servent au progrès d'un grand nombre et même de tout le genre humain. (Gaudium et Spes 53)

Section 1 : situation de la culture dans le monde actuel (54-56)

§54 : La culture actuelle a subi une profonde mutation marquée par le développement des sciences et techniques. L'accroissement des échanges a aussi ouvert un horizon culturel beaucoup plus large qui fait avancer l'unité du genre humain.

§55 : L'homme prenant conscience de son autonomie et de sa responsabilité doit devenir promoteur de la culture.

§56 : Face au défi de la culture l'homme rencontre certaines difficultés : risque d'uniformisation, accès à la culture pour tous...

Section 2 : quelques principes relatifs à la promotion culturelle (57-59)

§57 : L'homme en s'ouvrant à la culture devient plus humain et peut ainsi s'élever plus facilement à la contemplation du créateur.

§58 : Dieu en se révélant a parlé selon des types de culture propres à chaque époque. Ainsi en est-il de l'Eglise qui compte tenu de l'universalité de sa mission n'est liée à aucune culture particulière.

§59 : Pour les raisons que l'on vient de dire, l'Eglise rappelle à tous que la culture doit être subordonnée au développement intégral de la personne, au bien de la communauté et à celui du genre humain tout entier.

Section 3 : quelques devoirs plus urgents des chrétiens par rapport à la culture (60-62)

§60 : Chaque homme ou femme quel qu'il soit a droit à un accès à la culture. Il est donc nécessaire de donner à chacun les moyens de l'accès à la culture.

§61 : Cette formation à la culture doit prendre en compte les différences branches du savoir aux différentes étapes de l'humanité.

§62 : Il est nécessaire d'aboutir à une harmonie entre culture et christianisme. La rencontre entre la science théologique et les autres sciences doit trouver son fondement dans la recherche de la vérité.

Chapitre III : la vie économique-sociale

Quelques traits de la vie économique (63)

La vie économique doit avant tout viser la dignité de l'homme. L'économie moderne se caractérise aussi par l'intensification des relations et l'interdépendance. Gaudium et Spes relève de nombreux enjeux en ce domaine : déséquilibres, injustices...

Section 1 : le développement économique (64-66)

§64 : L'activité économique, conduite selon ses méthodes et ses lois propres, doit s'exercer dans les limites de l'ordre moral, afin de répondre au dessein de Dieu sur l'homme. Le développement économique doit être au service de l'homme.

§65 : Le contrôle du développement économique ne doit pas être réservé à quelques-uns mais doit être partagé entre tous. Il faut trouver un juste équilibre entre la régulation du développement par le marché et celle assurée par l'Etat.

§66 : Il est fondamental de faire disparaître les inégalités socio-économiques. Chaque homme a droit à la dignité en ce domaine.

Section 2 : principes directeurs de l'ensemble de la vie économique-sociale (67-72)

§67 : Le travail de l'homme est premier et passe avant toute considération économique. Par son travail, l'homme est associé à l'œuvre rédemptrice du Christ. La rémunération du travail doit permettre à l'homme d'assurer des conditions de vie dignes.

§68 : Il est nécessaire d'impliquer tous les acteurs économiques dans la gestion des entreprises. Cette implication peut permettre d'éviter ou de mieux résoudre les conflits sociaux.

§69 : Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité.

§70 : Les investissements doivent promouvoir l'emploi actuel et futur. Il est nécessaire qu'ils visent une plus grande justice entre les aspirations individuelles et collectives.

§71 : La propriété privée contribue à la dignité de l'homme en lui permettant d'exercer sa responsabilité.

De par sa nature même, la propriété privée a aussi un caractère social, fondé dans la loi de commune destination des biens.

§72 : Quiconque, suivant le Christ, cherche d'abord le royaume de Dieu, y trouve un amour plus fort et plus pur pour aider tous ses frères et pour accomplir une œuvre de justice, sous l'impulsion de l'amour

Chapitre IV : la vie de la communauté politique (73-76)

§73 : Tout comme la vie sociale et économique, de nombreux changements sont apparus dans les structures et les institutions des peuples. Il importe que ces mutations se fassent toujours dans le respect de la dignité de l'homme, dans le respect de la justice, des minorités...

§74 : La communauté politique existe pour le bien commun. L'autorité politique a pour but d'orienter le bien commun de chacune des personnes.

§75 : Tous les hommes sont appelés à collaborer à la vie publique. Les chrétiens ont un rôle tout particulier en mettant en avant le bien commun.

§76 : L'Eglise qui, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique, est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine.

Par son attachement et sa fidélité à l'Evangile, par l'accomplissement de sa mission dans le monde, l'Eglise, à qui il appartient de favoriser et d'élever tout ce qui se trouve de vrai, de bon, de beau dans la communauté humaine, renforce la paix entre les hommes pour la gloire de Dieu.

Chapitre V : la sauvegarde de la paix et la construction de la communauté des nations (77-78)

§77 : Gaudium et Spes appelle les chrétiens à travailler pour la paix dans la justice et l'amour.

§78 : La paix est une œuvre de justice devant être réalisée par les hommes dans l'amour.

Section 1 : éviter la guerre (79-82)

§79 : Les belligérants doivent tout mettre en œuvre pour respecter les différentes conventions internationales en cas de conflit armé pour mettre un frein à l'inhumanité des guerres.

§80 : Les nouveaux armements qui permettent une destruction massive doivent être bannis des conflits et leur utilisation est fermement condamnée par l'Eglise. Les décisions prises aujourd'hui en ce domaine auront des répercussions considérables sur les générations à venir.

§81 : La course aux armements ne constitue pas une voie sûre pour le ferme maintien de la paix et le soi-disant équilibre qui en résulte n'est ni une paix stable, ni une paix véritable.

§82 : Les efforts de l'homme doivent tendre à l'absolue proscription de la guerre.

Section 2 : la construction de la communauté internationale (83-90)

§83 : Les institutions internationales doivent développer la coopération entre les hommes non seulement pour éviter la guerre, mais pour bâtir un monde plus juste.

§84 : La communauté des nations doit avant tout s'attacher à ce que disparaisse la famine en favorisant les programmes d'aide aux nations en voie de développement.

§85 : La solidarité actuelle du genre humain impose aussi l'établissement d'une coopération internationale plus poussée dans le domaine économique. Cette coopération doit passer par des programmes d'éducation et de formation. Il est aussi nécessaire d'instaurer un commerce mondial sain et équitable.

§86 : Quelques règles en vue d'une coopération internationale.

§87 : Il est important que la coopération internationale aille de pair avec une prise en compte de la forte croissance démographique des pays en voie de développement, restant sauf le droit à la procréation de l'homme.

§88 : Les chrétiens auront à cœur de jouer un rôle important dans l'entraide internationale et ce en vertu de l'aide au plus pauvre assimilée à l'aide au Christ lui-même.

§89 : Présence active de l'Eglise dans la communauté internationale.

§90 : Présence des chrétiens dans les institutions internationales.

Conclusion (91-93)

§91 : Le rôle de Gaudium et Spes est d'aider les hommes à percevoir la plénitude de leur vocation et à rendre le monde plus conforme à la dignité de chaque homme.

§92 : En vertu de la mission qui est la sienne, d'éclairer l'univers entier par le message évangélique et de réunir en un seul Esprit tous les hommes, à quelque nation, race, ou culture qu'ils appartiennent, l'Eglise apparaît comme le signe de cette fraternité qui rend possible un dialogue loyal et le renforce.

§93 : Les chrétiens ont pour vocation de construire le monde et de le conduire à sa fin.